



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_66-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/66 Suppression de la régie « Photocopie »

La régie « Photocopie » a été intégrée dans la régie de recette et d'avance « Population » et qu'il convient de la supprimer.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant que la régie « Photocopie » N° 22808 et intégrée dans la régie de recette et d'avance de la régie « Population ».

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la dite régie.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la suppression de la régie « Photocopie » N° 22808
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_67-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/67 Suppression de la régie « Sortie scolaire-SAINT JEAN »

La régie « Sortie scolaire SAINT JEAN » n'est plus fonctionnelle depuis 2017 et qu'il convient de la supprimer.
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant que la régie « Sortie Scolaire » N° 22803 n'est plus et ne sera plus nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la dite régie.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la suppression de la régie « Sortie Scolaire » N° 22803
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_68-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/68 Suppression de la régie « Poids Public »

La régie « Poids Public » n'est plus fonctionnelle depuis 2020 et qu'il convient de la supprimer.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant que la régie « Poids Public » N° 22807 n'est plus et ne sera plus nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la dite régie.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la suppression de la régie « Poids Public » N° 22807
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_69-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/69 Créance éteinte

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la M57,

Le Maire informe le conseil municipal que le Responsable du S.G.C. de St Marcellin informe la commune qu'une créance de 2023 est éteinte pour un montant de 133.50€.

Cette créance est éteinte suite à un motif de présentation « Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ ».

Monsieur le Maire propose donc d'admettre cette valeur de 133.50€ au compte 6542, car il s'agit d'une dette effacée.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** une créance éteinte de 133.50€
- **DIRE** que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Commune,

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_70-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/70 Travaux Avenue de la Libération – Mise en séparatif des branchements particuliers – Modification du montant global des travaux

VU la délibération 2022/96 répartissant le montant estimatif des travaux de mise aux normes des branchements unitaires par une mise en séparatif des habitations longeant cette voie.

Le montant global estimatif de cette intervention s'élevait à 8 400.00 € HT, soit 2 800.00 € HT à la charge de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY.

Il convient de réactualiser le montant initial à la charge de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY en raison d'une mise aux normes supplémentaire pour une maison d'habitation située Chemin du Battoir.

La mise en séparatif de cette propriété demandée en phase DCE par la maîtrise d'ouvrage n'a pas été prise en compte par la maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant global définitif de ces travaux s'élève à 12 719.85 € HT, soit 4 239.94 € HT à la charge de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY.

Pour rappel, ces habitations étant déjà raccordées sur le réseau unitaire d'assainissement existant, la répartition de financement de la mise aux normes de ces branchements est répartie comme suit :

- _ 1/3 à la charge du propriétaire,
- _ 1/3 à la charge de Bièvre Isère Communauté,
- _ 1/3 à la charge de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la réactualisation du financement des travaux de mise en séparatif des branchements unitaires d'assainissement de l'Avenue de la Libération tels qu'ils sont décrits ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_71-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

14 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

Mme Gerboullet, ne participe pas au vote, car en lien familial

2025/71 Subvention exceptionnelle pour un projet sportif

Vu la demande de subvention du 13 août 2025 de Mme DUTANG Chloé de Saint-Jean-de-Bournay, pour l'acquisition de matériel adapté et performant pour sa préparation aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

Vu ses bons résultats au championnat d'Europe de tir.

Vu le règlement des subventions,

Vu la demande exceptionnelle de Mme DUTANG

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées (compte 65748).

Associations	Montant de la Subvention
Mme Chloé DUTANG	300 €

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** le montant de subvention, ci-dessus,
- **INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_72-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/72 Décision modificative budget communal n°3

Les modifications budgétaires sont nécessaires pour prendre en charge des opérations d'équipements et une dépense de fonctionnement pour une provision de titres anciens à recouvrer à la demande du percepteur. Ces opérations se font entre sections.

38399	MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY	DM n°3 2025
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CREDIT OP 127-111-135 + PROVISION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils..	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-020 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-20422-111-020 : CADRE DE VIE	0.00 €	39 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	39 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-140-70 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	39 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	39 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-135-515 : AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2316-107-317 : EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	166 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2316-127-312 : TOUR LESDIGUIERES	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	166 000.00 €	166 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	205 500.00 €	205 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget communal
- **INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_73-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/73 Facturation de la capture et contravention pour les animaux en divagation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L2212-2-7 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211-11 à L211-27 ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 1992 sur l'identification des chiens et des chats par tatouage ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er août 2012 relatif à l'identification des carnivores domestiques et fixant les modalités de mise en œuvre du fichier national d'identification des carnivores domestiques ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs et griffeurs ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

La collectivité doit assurer la gestion des animaux errants sur son territoire,

Les Services Techniques effectuent de plus en plus régulièrement des missions pour ramasser des animaux errants, retrouver les propriétaires et transporter les animaux trouvés au chenil communal qui se trouve aux ateliers.

Considérant les proportions grandissantes de cette tâche dévolue aux services municipaux et que cette mission représente un coût pour la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à appliquer les tarifs suivants :

- 50 € : ramassage de l'animal sur la voie publique + transport de l'animal au chenil communal.
- 150 € de contravention en vertu de l'article R 610-5 du code pénal contravention de deuxième classe
- Le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la Commune ;
- Le remboursement de la totalité des frais d'identification, le cas échéant ;
- Le remboursement de tout matériel détruit par l'animal lors de sa capture,
- Le remboursement de frais de garde, avec un tarif journalier de 14 euros,
- Après 8 jours de garde l'animal est remis à un refuge.

Les remboursements se feront sur production d'un état récapitulatif des montants établis ci-dessus.

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour la capture des animaux errants ;

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** les tarifs ci-dessus sur le ramassage et transport de l'animal, ainsi que le montant de la contravention
- **ENGAGER** toutes les démarches auprès du propriétaire de l'animal pour les remboursements de la totalité des frais engagés par la commune selon les dispositions ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_74-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/74 Nomination de la voie située dans la Zone d'Activités des Basses Echarrières allant du Restaurant « Zone Palace » à l'Entreprise « Trick Rider »

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », Bièvre Isère Communauté a en gestion la Zone d'Activités des Basses Echarrières à ST JEAN DE BOURNAY.

Dans un souci de clarification de l'adressage, il convient d'attribuer un nom à la voirie allant du Restaurant « Zone Palace » à l'Entreprise « Trick Rider ».

Bièvre Isère Communauté a proposé des noms de voirie en cohérence avec le nom des voies actuelles :

_ **Bruno Larat** (1916-1944) était une figure de la Résistance Française durant la Seconde Guerre mondiale. Originaire de la Drôme, il s'engage très tôt dans la Résistance en rejoignant les Forces Françaises libres à Londres en 1940. Arrêté par la Gestapo en 1943, il meurt au camp de Dora de maladie.

_ **Albert Jacquard** (1925-2013) était un généticien, écrivain et humaniste français. Il s'est illustré par ses prises de position en faveur de l'égalité, de la solidarité et de la dignité humaine. Il a travaillé comme expert en génétique pour l'Organisation Mondiale de la Santé de 1973 à 1985.

_ **Marcel Petit** (1908-1945) fut l'une des figures discrètes mais essentielles de la Résistance Française du Nord Isère, durant la Seconde Guerre mondiale. En pleine guerre, il rejoint la Résistance et dirigea le réseau Prunus, un réseau clandestin permettant aux étudiants juifs d'échapper à la Gestapo par la fabrication de faux papiers. Arrêté par la Gestapo, il fut déporté dans les camps de Buchenwald puis Dora, dont il survécut.

La Municipalité, lors de la réunion des Adjointes du 25 août 2025, a validé comme dénomination **Impasse Marcel Petit**.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **APPROUVER** la dénomination de la voie allant du Restaurant « Zone Palace » à l'Entreprise « Trick Rider », **Impasse Marcel Petit**.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_75B-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/75 Approbation rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL ISÈRE Aménagement

Monsieur le Maire expose : le 13 juillet 2010, la Société ISÈRE Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble Alpes Métropole et de 9 autres collectivités.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal sur la SPL ISÈRE Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 1524-5 ;

Vu les articles L. 228-23 et L. 228-24 du Code de Commerce ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1042 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) ISÈRE Aménagement ;

Vu la participation de la commune au capital de la SPL ISÈRE Aménagement en date du 22 juillet 2021 ;

L'ensemble du bilan de l'exercice est joint à cette note de synthèse et sera joint à la délibération.

COMPOSITION	52 actionnaires (= 5 nouveaux actionnaires en 2024) et 18 administrateurs
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 494 171€ (22% AMO/Mandats d'études – 50% Mandats de réalisation – 28% Concessions)
CHARGES D'EXPLOITATION	5 557 154€ (41% Charge du GIE – 56% Personnel – 2% autres achats et charges externes)
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT	1 nouvelle concession d'aménagement
CONTRATS DE CONCESSIONS	1 nouveau contrat de concession
ACTES DE VENTE	12 actes de ventes signés pour un total de 259 logements, 1062m ² de bureaux et 1,9 ha d'activités économiques
MANDATS	12 nouveaux mandats
AMO/ÉTUDES	18 nouvelles opérations

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport de son représentant au sein du Conseil d'administration d'ISÈRE Aménagement pour l'exercice 2024.

ACTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT



**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
comptes de la CRCC
Dauphiné-Savoie

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
ISERE AMENAGEMENT**

**Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01**

524 119 641 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr



SPL ISERE AMENAGEMENT

**Les reflets du Drac
34, rue Gustave Eiffel
38 028 GRENOBLE CEDEX 01**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée de la SPL ISERE AMENAGEMENT,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL ISERE AMENAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 4. Autres Informations » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences du contexte géopolitique et économique.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 21 mars 2025

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES
Commissaire aux Comptes

Géraldine MADRIGAL

Signé par Geraldine Madrigal
Le 21/03/25

ID: tx_qan6a5ZnnPkM

 **EUREX**

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 494 827	10 935 475	11 187 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 047 204		1 047 204	206 441
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 477 506	1 494 827	11 982 680	11 426 531
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	64 961 669		64 961 669	60 617 961
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	560 988		560 988	605 732
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 466 852	137 950	9 328 902	8 958 998
Autres créances	8 056 463		8 056 463	10 268 954
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507		25 033 507	30 401 900
Charges constatées d'avance (3)	17 321 674		17 321 674	13 466 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 401 153	137 950	125 263 203	124 320 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	138 878 659	1 632 777	137 245 882	135 746 615
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	73 973	69 339
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	895 565	807 522
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304	92 677
Subventions d'investissement	526 907	559 426
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 243 662	3 218 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	675 119	873 092
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	675 119	873 092
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 462 040	27 128 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 017 324	62 854 118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	312 705	162 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	6 022 948
Dettes fiscales et sociales	267 537	507 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 517 484	29 005 552
Produits constatés d'avance	8 153 167	5 973 700
TOTAL DETTES	133 327 101	131 654 645
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	137 245 882	135 746 615
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 164 162	82 534 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 850 234	48 956 977
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316 318	172 007
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 056 424		11 056 424	15 631 879
Production vendue (services)	4 630 517		4 630 517	3 449 106
Chiffre d'affaires net	15 686 941		15 686 941	19 080 984
Production stockée			3 830 797	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 140 822	3 912 258
Autres produits			2	1
Total produits d'exploitation (I)			22 658 563	17 309 993
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 272 736	14 628 083
Impôts, taxes et versements assimilés			81 250	78 271
Salaires et traitements			71 033	66 583
Charges sociales			28 652	29 471
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			252 455	241 088
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 494	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			666 929	864 903
Autres charges			2 177 062	1 347 542
Total charges d'exploitation (II)			22 619 611	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			38 952	54 050
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			563 410	348 933
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			563 410	348 933
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			511 843	281 939
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			511 843	281 939
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			51 567	66 994
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			90 519	121 044

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	154	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	154	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154	
Participation des salariés aux résultats (IX)		-367
Impôts sur les bénéfices (X)	33 369	28 735
Total des produits (I+III+V+VII)	23 222 126	17 658 926
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 164 823	17 566 249
BENEFICE OU PERTE	57 304	92 677
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			10 935 475	10 935 475
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			1 047 204	1 047 204
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE			11 982 680	11 982 680
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			64 961 669	64 961 669
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	509 241	51 682	560 988
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 316 129	3 728 576	4 284 196	9 328 902
Mandants		5 502 368		5 502 368
Autres créances	304 388	450 086	1 799 621	2 554 095
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507			25 033 507
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 247		17 320 427	17 321 674
ACTIF CIRCULANT	26 655 337	10 190 271	88 417 595	125 263 203
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	14 116 005	23 531 261	12 570 484	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	73 973			73 973
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	895 565			895 565
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304			57 304
Subventions d'investissement			526 907	526 907
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 716 755		526 907	3 243 662
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			675 119	675 119
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			675 119	675 119
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	316 318	2 100 000	19 045 722	21 462 040
Emprunt & dettes fin. divers			72 017 324	72 017 324
Avances & acomptes reçus	1 455		311 250	312 705
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 062 024	2 723 362	1 811 459	5 596 845
Dettes fiscales & sociales	197 716		69 821	267 537
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		23 293 164		23 293 164
Autres Dettes	12 262	323 227	1 888 831	2 224 320
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	385 500		7 767 667	8 153 167
DETTES	1 975 275	28 439 753	102 912 073	133 327 101
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	36 079 311	5 281 779	8 856 660	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			11 056 424	11 056 424
Production vendues de services	3 948 987		681 530	4 630 517
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 948 987		11 737 954	15 686 941
Production stockée			3 830 797	3 830 797
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	1 545 182		1 595 640	3 140 822
Autres produits	2			2
PRODUITS EXPLOITATION	5 494 171		17 164 391	22 658 563
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	5 452 415		13 820 322	19 272 736
Impôts, taxes & versements assimilés	5 052		76 198	81 250
Salaires & traitements	71 033			71 033
Charges sociales	28 652			28 652
Dotations amortissement s/immobilisations			252 455	252 455
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			69 494	69 494
Dotations provisions risques & charges			666 929	666 929
Autres charges	3		2 177 058	2 177 062
CHARGES EXPLOITATION	5 557 154		17 062 456	22 619 611
RESULTAT D'EXPLOITATION	-62 983		101 935	38 952
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	563 410			563 410
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	563 410			563 410
Dotations financières amortiss.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	409 908		101 935	511 843
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	409 908		101 935	511 843
RESULTAT FINANCIER	153 502		-101 935	51 567
RESULTAT COURANT AVANT IS	90 519		0	90 519

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital	153,83			154
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	154			154
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	154			154
Participation et intéressement des salariés				
Impôts sur les bénéfices	33 369			33 369
TOTAL PRODUITS	6 057 735		17 164 391	23 222 126
TOTAL CHARGES	6 000 432		17 164 391	23 164 823
RESULTAT NET	57 304			57 304

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_75B-DE



Annexe



Règles et méthodes comptables 2024

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2024

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 1 545 K€

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)	
1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	4 542 995	2 067 984	2 09 943	2 227 131	0	37 938	440 309	CRAC base 31/12/2023
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-662 395	662 395	8 968 288	8 334 743	6 62 401	0	28 874	18	-6	CRAC base 31/12/2023
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 120 000	28 120 000	24 441 064	5 533 757	0	12 600 565	0	6 306 742	28 120 000	CRAC base 31/12/2023
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone Industriale-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 741 000	58 741 000	31 173 339	2 198 046	7 003 237	26 413 073	0	-4 441 017	51 737 763	CRAC base 31/12/2023
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	1 412 097	-1 412 097	13 456 357	7 181 933	23 628	6 326 524	0	-624 853	-1 435 725	CRAC base 31/12/2023
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2026	Concédant	-1 000 000	1 000 000	1 784 030	800 177	485 000	582 570	0	-84 257	515 000	CRAC base 31/12/2023
1143 Zac des Minotiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	17 662 219	6 066 628	0	10 369 986	0	1 290 742	10 670 000	CRAC base 31/12/2023
1144 CCT Beaufort ZAC Cham	Communauté de communes du Territoire de Beaufort	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	2 315 647	380 718	150 000	1 825 077	0	-40 147	2 367 358	CRAC base 31/12/2023
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 633 907	5 633 907	7 911 909	3 155 133	2 137 708	1 622 656	0	2 049 159	3 496 199	CRAC base 31/12/2023
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	-266	266	801 603	9 236	0	792 101	0	0	266	CRAC base 31/12/2023
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	401 253	91 142	0	310 111	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	583 798	0	544 000	583 798	0	-544 000	264 934	Bilan prévisionnel
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-100 000	100 000	175 287	0	0	175 287	0	0	100 000	Bilan prévisionnel
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	18 733 774	11 737 652	0	0	609 959	7 606 081	9 846 181	Bilan prévisionnel
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	867 508	2 974	0	864 534	0	0	0	Bilan prévisionnel
1154 REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL DE VOIRON	Commune de Voiron	22/01/2024	22/01/2034	Concédant	-6 290 000	6 290 000	260 965	0	62 500	260 965	0	-62 500	6 227 500	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							134 080 036	47 560 121	11 278 417	64 954 378	638 833	11 493 907	112 349 779	

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)	
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 562	6 813 184	939 000	-	9 605	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	685 652	-685 652	2 269 514	2 959 472	0	0	4 306	-685 652	-685 652	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	En cas de boni : si résultat > 1 806 556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mali : concédant	-26 846	26 846	5 612 402	5 599 741	0	-9	14 185	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 082 213	42 554 788	2 554 312	7 290	36 285	-1 110 924	557 299	

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- 8 Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2024
- 9 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 10 Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2023 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions de travaux :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir
1023 ARTIS ECHIROLLES	Grenoble Alpes Métropole	29/11/2011	29/11/2038	Concédant	0		0	0	0	0	0	-31 375	0
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	30/11/2012	28/02/2040	Concédant	0	0	0	0	0	0	0	-118 394	0
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	30/11/2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	107 046	0
1031 GLAIRONS SMH	SYMBH	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	-42 723	0

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2024

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 16 500 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	206 441	872 546	31 782	1 047 204
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 636 743	872 546	31 782	13 477 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159		32 159	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159		32 159	
ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	872 546	70 442	13 477 506

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 242 372	252 455		1 494 827
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 242 372	252 455		1 494 827
ACTIF IMMOBILISE	1 248 872	252 455	6 500	1 494 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 844 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 466 852	9 466 852	
Autres	8 056 463	8 056 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 321 674	17 321 674	
Total	34 844 989	34 844 989	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	196 577
Avoirs à recevoir - fournisseurs	25 131
Etat - produits à recevoir	3 540
Divers - produits à recevoir	319 486
Total	544 733

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	92 677
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	602 591
Affectations aux réserves	92 677
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	602 591

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	69 339	4 634	4 634		73 973
Réserves générales	807 522	88 043	88 043		895 565
Report à Nouveau	509 915	509 915	509 915	509 915	509 915
Résultat de l'exercice	92 677	-92 677	57 304	92 677	57 304
Subvention d'investissement	559 426		-32 519		526 907
Total Capitaux Propres	3 218 878	509 915	627 376	602 591	3 243 662

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	873 092	666 929	864 903		675 119
Total	873 092	666 929	864 903		675 119
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		666 929	864 903		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 014 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316 318	316 318		
- à plus de 1 an à l'origine	21 145 722	3 981 560	14 730 425	2 433 737
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	72 017 324	72 017 324		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	5 596 845		
Dettes fiscales et sociales	267 537	267 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 517 484	25 517 484		
Produits constatés d'avance	8 153 167	8 153 167		
Total	133 014 396	115 850 234	14 730 425	2 433 737
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 810 355			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	604 866
Fournisseurs - pénalités	432
Intérêts courus à recevoir	316 318
Personnel - charges à payer	6 996
Organismes sociaux - charges à payer	3 217
Autres charges à payer	304
Total	932 132

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participations à recevoir concédant	17 320 427		
Charges constatées d'avance	1 247		
Total	17 321 674		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Neutralisation boni annuel concessions	6 937 444		
Produits constatés d'avances - concessions de travaux	830 223		
Produits constatés d'avance - structure	385 500		
Total	8 153 167		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	11 056 423
Production vendue de services	4 630 517
TOTAL	15 686 941

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	15 686 941
TOTAL	15 686 941

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	63 807	
7912200000 - REM FONCIERE INTERNE CONCESSION	3 000	
7912300000 - REM AUTO CONCESSION	326 519	
7912310000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 167 620	
7913800000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	666 929	
7961010000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 044	
	2 275 919	
Total	2 275 919	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2024 1 542 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	15 001 970
Autres engagements reçus	15 001 970
Total	15 001 970
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2024

en euros

Capital restant dû sur emprunts

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2024	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000		7 000 000		METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	947 791	92 467	369 869	485 454	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 023 264	90 957	363 827	568 480	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	2 424 486	1 208 125	1 216 361		Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	1 026 667	513 333	513 333		Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 108 752	101 829	627 119	1 379 804	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE	700 000	3 ans	15/02/2025	700 000	700 000			Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE	3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	2 214 763	874 848	1 339 915		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 600 000	400 000	1 200 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE	2 100 000		22/08/2026	2 100 000		2 100 000			
TOTAL		34 523 000			21 145 722	3 981 559	14 730 425	2 433 737		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ISERE AMENAGEMENT

4 Rue Léon SESTIER
38000 GRENOBLE

www.semaphores.fr

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Bilan et compte de résultat par activité	6
Annexe	10
<i>Règles et méthodes comptables 2024</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	25
<i>Autres informations</i>	26
<i>Capital restant dû sur emprunts</i>	27

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_75B-DE



Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 494 827	10 935 475	11 187 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 047 204		1 047 204	206 441
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 477 506	1 494 827	11 982 680	11 426 531
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	64 961 669		64 961 669	60 617 961
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	560 988		560 988	605 732
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 466 852	137 950	9 328 902	8 958 998
Autres créances	8 056 463		8 056 463	10 268 954
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507		25 033 507	30 401 900
Charges constatées d'avance (3)	17 321 674		17 321 674	13 466 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 401 153	137 950	125 263 203	124 320 084
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	138 878 659	1 632 777	137 245 882	135 746 615
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	73 973	69 339
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	895 565	807 522
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304	92 677
Subventions d'investissement	526 907	559 426
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 243 662	3 218 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	675 119	873 092
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	675 119	873 092
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 462 040	27 128 083
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 017 324	62 854 118
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	312 705	162 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	6 022 948
Dettes fiscales et sociales	267 537	507 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 517 484	29 005 552
Produits constatés d'avance	8 153 167	5 973 700
TOTAL DETTES	133 327 101	131 654 645
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	137 245 882	135 746 615
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 164 162	82 534 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 850 234	48 956 977
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316 318	172 007
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 056 424		11 056 424	15 631 879
Production vendue (services)	4 630 517		4 630 517	3 449 106
Chiffre d'affaires net	15 686 941		15 686 941	19 080 984
Production stockée			3 830 797	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 140 822	3 912 258
Autres produits			2	1
Total produits d'exploitation (I)			22 658 563	17 309 993
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			19 272 736	14 628 083
Impôts, taxes et versements assimilés			81 250	78 271
Salaires et traitements			71 033	66 583
Charges sociales			28 652	29 471
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			252 455	241 088
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			69 494	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			666 929	864 903
Autres charges			2 177 062	1 347 542
Total charges d'exploitation (II)			22 619 611	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			38 952	54 050
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			563 410	348 933
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			563 410	348 933
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			511 843	281 939
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			511 843	281 939
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			51 567	66 994
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			90 519	121 044

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	154	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	154	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154	
Participation des salariés aux résultats (IX)		-367
Impôts sur les bénéfices (X)	33 369	28 735
Total des produits (I+III+V+VII)	23 222 126	17 658 926
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 164 823	17 566 249
BENEFICE OU PERTE	57 304	92 677
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			10 935 475	10 935 475
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			1 047 204	1 047 204
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE			11 982 680	11 982 680
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			64 961 669	64 961 669
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	509 241	51 682	560 988
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 316 129	3 728 576	4 284 196	9 328 902
Mandants		5 502 368		5 502 368
Autres créances	304 388	450 086	1 799 621	2 554 095
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 033 507			25 033 507
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 247		17 320 427	17 321 674
ACTIF CIRCULANT	26 655 337	10 190 271	88 417 595	125 263 203
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	14 116 005	23 531 261	12 570 484	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	73 973			73 973
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	895 565			895 565
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 304			57 304
Subventions d'investissement			526 907	526 907
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 716 755		526 907	3 243 662
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			675 119	675 119
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			675 119	675 119
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	316 318	2 100 000	19 045 722	21 462 040
Emprunt & dettes fin. divers			72 017 324	72 017 324
Avances & acomptes reçus	1 455		311 250	312 705
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 062 024	2 723 362	1 811 459	5 596 845
Dettes fiscales & sociales	197 716		69 821	267 537
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		23 293 164		23 293 164
Autres Dettes	12 262	323 227	1 888 831	2 224 320
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	385 500		7 767 667	8 153 167
DETTES	1 975 275	28 439 753	102 912 073	133 327 101
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	36 079 311	5 281 779	8 856 660	50 217 750
TOTAL GENERAL	40 771 342	33 721 532	112 970 759	187 463 633

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			11 056 424	11 056 424
Production vendues de services	3 948 987		681 530	4 630 517
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 948 987		11 737 954	15 686 941
Production stockée			3 830 797	3 830 797
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	1 545 182		1 595 640	3 140 822
Autres produits	2			2
PRODUITS EXPLOITATION	5 494 171		17 164 391	22 658 563
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	5 452 415		13 820 322	19 272 736
Impôts, taxes & versements assimilés	5 052		76 198	81 250
Salaires & traitements	71 033			71 033
Charges sociales	28 652			28 652
Dotations amortissement s/immobilisations			252 455	252 455
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			69 494	69 494
Dotations provisions risques & charges			666 929	666 929
Autres charges	3		2 177 058	2 177 062
CHARGES EXPLOITATION	5 557 154		17 062 456	22 619 611
RESULTAT D'EXPLOITATION	-62 983		101 935	38 952
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	563 410			563 410
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	563 410			563 410
Dotations financières amortiss.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	409 908		101 935	511 843
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	409 908		101 935	511 843
RESULTAT FINANCIER	153 502		-101 935	51 567
RESULTAT COURANT AVANT IS	90 519		0	90 519

Bilan et compte de résultat par activité

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital	153,83			154
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	154			154
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	154			154
Participation et intéressement des salariés				
Impôts sur les bénéfices	33 369			33 369
TOTAL PRODUITS	6 057 735		17 164 391	23 222 126
TOTAL CHARGES	6 000 432		17 164 391	23 164 823
RESULTAT NET	57 304			57 304

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_75B-DE



Annexe



Règles et méthodes comptables 2024

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2024

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2024 un montant de 1 545 K€

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.



Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)	
1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	4 542 995	2 067 984	209 943	2 227 131	0	37 938	440 309	CRAC base 31/12/2023
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-662 395	662 395	8 968 288	8 334 743	662 401	0	28 874	18	-6	CRAC base 31/12/2023
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 120 000	28 120 000	24 441 064	5 533 757	0	12 600 565	0	6 306 742	28 120 000	CRAC base 31/12/2023
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone Industriolo-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 741 000	58 741 000	31 173 339	2 198 046	7 003 237	26 413 073	0	-4 441 017	51 737 763	CRAC base 31/12/2023
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	1 412 097	-1 412 097	13 456 357	7 181 933	23 628	6 326 524	0	-624 853	-1 435 725	CRAC base 31/12/2023
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2026	Concédant	-1 000 000	1 000 000	1 784 030	800 177	485 000	582 570	0	-84 257	515 000	CRAC base 31/12/2023
1143 Zac des Minotiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	17 662 219	6 066 628	0	10 369 986	0	1 290 742	10 670 000	CRAC base 31/12/2023
1144 CCT Beurepaire Zac Cham	Communauté de communes du Terroir de Beurepaire	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	2 315 647	380 718	150 000	1 825 077	0	-40 147	2 367 358	CRAC base 31/12/2023
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 633 907	5 633 907	7 911 909	3 155 133	2 137 708	1 622 656	0	2 049 159	3 496 199	CRAC base 31/12/2023
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	-266	266	801 603	9 236	0	792 101	0	0	266	CRAC base 31/12/2023
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	401 253	91 142	0	310 111	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	583 798	0	544 000	583 798	0	-544 000	264 934	Bilan prévisionnel
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-100 000	100 000	175 287	0	0	175 287	0	0	100 000	Bilan prévisionnel
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	18 733 774	11 737 652	0	0	609 959	7 606 081	9 846 181	Bilan prévisionnel
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	867 508	2 974	0	864 534	0	0	0	Bilan prévisionnel
1154 REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL DE VOIRON	Commune de Voiron	22/01/2024	22/01/2034	Concédant	-6 290 000	6 290 000	260 965	0	62 500	260 965	0	-62 500	6 227 500	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							134 080 036	47 560 121	11 278 417	64 954 378	638 833	11 493 907	112 349 779	

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)	
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 562	6 813 184	939 000	-	9 605	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	685 652	-685 652	2 269 514	2 959 472	0	0	4 306	-685 652	-685 652	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	En cas de boni : si résultat > 1 806 556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mali : concédant	-26 846	26 846	5 612 402	5 599 741	0	-9	14 185	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 082 213	42 554 788	2 554 312	7 290	36 285	-1 110 924	557 299	

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2023 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2024
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2024
- 8 Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2024
- 9 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2024
- 10 Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2024 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2024
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2024
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2023 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables 2024

Concessions de travaux :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2024	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2024	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2024	Participation à recevoir
1023 ARTIS ECHIROLLES	Grenoble Alpes Métropole	29/11/2011	29/11/2038	Concédant	0		0	0	0	0	0	-31 375	0
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	30/11/2012	28/02/2040	Concédant	0	0	0	0	0	0	0	-118 394	0
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	30/11/2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	107 046	0
1031 GLAIRONS SMH	SYMBH	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	-42 723	0

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'événement sur l'exercice :

Le contexte géopolitique et économique n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2024

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 16 500 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	206 441	872 546	31 782	1 047 204
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 636 743	872 546	31 782	13 477 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159		32 159	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159		32 159	
ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	872 546	70 442	13 477 506

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
Immobilisations incorporelles	6 500		6 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 242 372	252 455		1 494 827
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 242 372	252 455		1 494 827
ACTIF IMMOBILISE	1 248 872	252 455	6 500	1 494 827

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 844 989 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 466 852	9 466 852	
Autres	8 056 463	8 056 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 321 674	17 321 674	
Total	34 844 989	34 844 989	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	196 577
Avoirs à recevoir - fournisseurs	25 131
Etat - produits à recevoir	3 540
Divers - produits à recevoir	319 486
Total	544 733

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 09/04/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	92 677
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	602 591
Affectations aux réserves	92 677
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	602 591

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	69 339	4 634	4 634		73 973
Réserves générales	807 522	88 043	88 043		895 565
Report à Nouveau	509 915	509 915	509 915	509 915	509 915
Résultat de l'exercice	92 677	-92 677	57 304	92 677	57 304
Subvention d'investissement	559 426		-32 519		526 907
Total Capitaux Propres	3 218 878	509 915	627 376	602 591	3 243 662

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	873 092	666 929	864 903		675 119
Total	873 092	666 929	864 903		675 119
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		666 929	864 903		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 014 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316 318	316 318		
- à plus de 1 an à l'origine	21 145 722	3 981 560	14 730 425	2 433 737
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	72 017 324	72 017 324		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596 845	5 596 845		
Dettes fiscales et sociales	267 537	267 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 517 484	25 517 484		
Produits constatés d'avance	8 153 167	8 153 167		
Total	133 014 396	115 850 234	14 730 425	2 433 737
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 810 355			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	604 866
Fournisseurs - pénalités	432
Intérêts courus à recevoir	316 318
Personnel - charges à payer	6 996
Organismes sociaux - charges à payer	3 217
Autres charges à payer	304
Total	932 132

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participations à recevoir concédant	17 320 427		
Charges constatées d'avance	1 247		
Total	17 321 674		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Neutralisation boni annuel concessions	6 937 444		
Produits constatés d'avances - concessions de travaux	830 223		
Produits constatés d'avance - structure	385 500		
Total	8 153 167		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Production vendue de biens	11 056 423
Production vendue de services	4 630 517
TOTAL	15 686 941

Répartition par marché géographique

	31/12/2024
Chiffre d'affaires France	15 686 941
TOTAL	15 686 941

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
7910000000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	63 807	
7912200000 - REM FONCIERE INTERNE CONCESSION	3 000	
7912300000 - REM AUTO CONCESSION	326 519	
7912310000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 167 620	
7913800000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	666 929	
7961010000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 044	
	2 275 919	
Total	2 275 919	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2024 1 542 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	15 001 970
Autres engagements reçus	15 001 970
Total	15 001 970
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2024

en euros

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2024	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000		7 000 000		METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirrolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	947 791	92 467	369 869	485 454	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 023 264	90 957	363 827	568 480	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	2 424 486	1 208 125	1 216 361		Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	1 026 667	513 333	513 333		Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 108 752	101 829	627 119	1 379 804	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE	700 000	3 ans	15/02/2025	700 000	700 000			Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE	3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	2 214 763	874 848	1 339 915		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 600 000	400 000	1 200 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE	2 100 000		22/08/2026	2 100 000		2 100 000			
TOTAL		34 523 000			21 145 722	3 981 559	14 730 425	2 433 737		

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE

POUR L'EXERCICE 2024

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	4
I - FICHE RÉCAPITULATIVE	5
II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE	6
1. ACTIVITÉS DE LA SPL.....	6
1.1 Présentation générale	6
1.2 Principales activités et opérations de l’année écoulée	6
1.3 Perspectives de développement	6
2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL.....	8
2.1 Bilan financier et économique.....	8
2.2 Bilan financier et économique.....	9
2.3 Prévisions financières pour l’année 2024.....	10
3. ÉTAT DES FILIALISATIONS.....	10
4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L’ANNÉE.....	11
5. ÉVOLUTION DE L’ACTIONNARIAT	11
III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ.....	12
1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE.....	12
1.1 Concessions	12
1.2 Mandats.....	12
1.3 AMO.....	14
2. GARANTIES D’EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS.....	15
3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ	16
4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS	16
5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	16
IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES	16
1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE.....	16
1.1 En matière de gouvernance.....	16
1.2 En matière d’activité opérationnelle	17
2. CONTRÔLE EXTERNES	17
V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL.....	17
1. ACTIONNARIAT.....	17

2. LES DIRIGEANTS	20
2.1 Administrateurs	20
2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale.....	21
2.3 Organisation de la gouvernance.....	23
3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	23
4. BILAN DE LA GOUVERNANCE	24
4.1 Réunions des Instances de la SPL	24
4.2 Participation des représentants des Collectivités	24
4.3 Assemblée générale.....	26
CONCLUSION	27

CONTEXTE

L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux* ».

Conformément à cet article, le représentant à l'assemblée spéciale de la collectivité Mairie de Saint Jean de Bournay, nommé le 22 juillet 2021 présente un rapport écrit devant le conseil municipal.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL ISÈRE Aménagement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité Mairie de Saint Jean de Bournay ;
- etc...

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Il prend la forme d'un rapport écrit, qui est présenté au moins une fois par an à l'assemblée délibérante de la collectivité possédant un siège au Conseil d'administration ou au sein de l'Assemblée spéciale, ce qui suppose communication du rapport à tous les membres de l'assemblée. Celle-ci, après discussion, se prononce par un vote. Ce vote doit permettre de dégager la responsabilité de l'élu vis-à-vis de la collectivité qui l'a mandaté, même si la loi ne prévoit pas expressément qu'il lui soit donné quitus de sa mission.

Si ce rapport est dû à titre personnel, on peut cependant admettre que plusieurs représentants de la collectivité partageant la même vision de leur activité au sein de la SPL cosignent un seul et même rapport.

I - FICHE RÉCAPITULATIVE

Dénomination	ISÈRE Aménagement
Adresse du Siège social	4 Rue Léon Sestier – 38000 GRENOBLE
Date de création	13 juillet 2010
Secteur d'activité (APE)	Construction d'autres ouvrages de génie civil
Objet social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De réaliser toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celles ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; ▪ De réaliser toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil. ▪ Complémentaire, elle pourra assurer la maintenance et/ou gérer et exploiter pour une durée déterminée des équipements réalisés ou appartenant à l'un de ses actionnaires dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Nom de la Présidente Directrice Générale (PDG)	Mme Sandrine MARTIN-GRAND
Nom du commissaire aux comptes	Cabinet EUREX – Mme Géraldine MADRIGAL
Date de nomination	Renouvelée le 02/05/2023
Nombre de salariés	32,65 ETP uniquement avec le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs

II – ACTIVITÉ, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE

1. ACTIVITÉS DE LA SPL

1.1 Présentation générale

Conformément à son statut de Société Publique Locale, ISÈRE Aménagement intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Ainsi, elle offre à ses actionnaires un éventail de possibilités dont notamment les domaines de compétences suivants :

- Aménagement et renouvellement urbain,
- Développement économique,
- Programmation,
- Infrastructures de transports,
- Transports guidés,
- Action foncière,
- AMO et Maîtrise d'ouvrage en construction,
- Promotion immobilière d'intérêt général,
- Travaux en rivière,
- Ouvrage d'assainissement...

1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Principales activités :

Les activités principales concernent la réalisation de toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, ainsi que toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil.

Opérations de l'année écoulée :

Cf. 3^{ème} partie du rapport de gestion sur l'exercice 2023 en annexe.

1.3 Perspectives de développement

Depuis début 2025, sont prévues les entrées au capital de la commune du Versoud (en cours), la commune du Grand-Lemps (en cours), la commune de Vizille (en cours) et le Syndicat Isérois des Rivières aval (en cours).

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2025 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2024 est prévu avec un résultat positif de 137 K€ après impôts.

Les orientations générales pour l'exercice 2025 de la SPL s'établissent sur 3 axes, à savoir :

- **Axe 1 : Décliner la démarche RSE ;**
- **Axe 2 : S'appuyer sur le Groupement d'Employeurs ELEGIA pour renforcer les compétences et optimiser les charges ;**
- **Axe 3 : Renforcer notre positionnement dans le domaine de la rénovation des bâtiments.**

En tant qu'entreprise locale, ELEGIA souhaite être acteur de son territoire et l'accompagner dans ses transformations. C'est pourquoi, en 2023, l'entreprise a décidé de renforcer sa démarche RSE. En 2024, ELEGIA a structuré sa stratégie RSE autour de 3 piliers.

Premièrement, il s'agit pour ELEGIA de réduire son impact sur l'environnement. Débuté en septembre 2023 et finalisé en juillet 2024, ELEGIA a réalisé son Bilan carbone® dans le cadre du dispositif Diag Décarbon'Action proposé par la BPI. Le groupe s'est fixé l'objectif de diminuer de 22% les émissions de GES d'ici 2030 sur les activités du siège et sur ses activités de promotion immobilière. Diverses actions ont été réalisées en 2024 pour diminuer l'empreinte carbone du groupe, par exemple :

- Déménagement des deux-tiers des effectifs dans un bâtiment efficient énergétiquement (certifié BREEAM Very Good),
- Diminution de la surface de locaux occupés en adoptant le flexoffice,
- Changement de la moitié du parc automobile pour des voitures électriques.

Deuxièmement, il s'agit pour ELEGIA de faire évoluer ses pratiques en s'appuyant sur la labellisation Lucie® 26000. S'appuyant sur la norme ISO 26000, cette labellisation de référence délivrée par un organisme indépendant garantit aux parties prenantes d'ELEGIA la mise en œuvre d'un plan d'action sur 4 ans touchant 6 grandes thématiques : la gouvernance, les communautés et le développement local, les droits de la personne, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques et les questions relatives au consommateur. Cette démarche, engagée en septembre 2023, a débouché début 2025 d'une labellisation du groupe. Dans une logique d'amélioration continue, ELEGIA a anticipé cette labellisation en mettant en place les actions suivantes en 2024 :

- Amélioration des conditions de travail et de la prévention : L'accent a été mis sur la prévention de la santé et de la sécurité sur les chantiers via une révision du DUERP. Des mesures de sensibilisation et de formation, ainsi que des process internes à destination des opérationnels, ont été mises en place afin de renforcer la prévention. En complément, un travail sur les critères de choix de nos prestataires a été entrepris pour garantir l'adéquation de l'expertise de notre prestataire CSPS (coordination sécurité et protection de la santé) avec chaque type d'opération. Ce travail vise à réduire les risques d'accident sur les chantiers pour lesquels nous sommes maître d'ouvrage.
- Loyauté des pratiques et droits de la personne : Deux Chartes ont été rédigées et diffusées au sein de l'entreprise afin de sensibiliser et de mettre en place les processus nécessaires pour lutter contre la corruption et contre le harcèlement, ainsi que pour garantir un droit à la déconnexion. De plus, un audit de conformité RGPD a été réalisé.
- Relations et conditions de travail : Un plan de développement des compétences a été mis en place pour 2024-2026. Il met également l'accent sur la prévention de la santé et de la sécurité sur les chantiers de construction et d'aménagement.

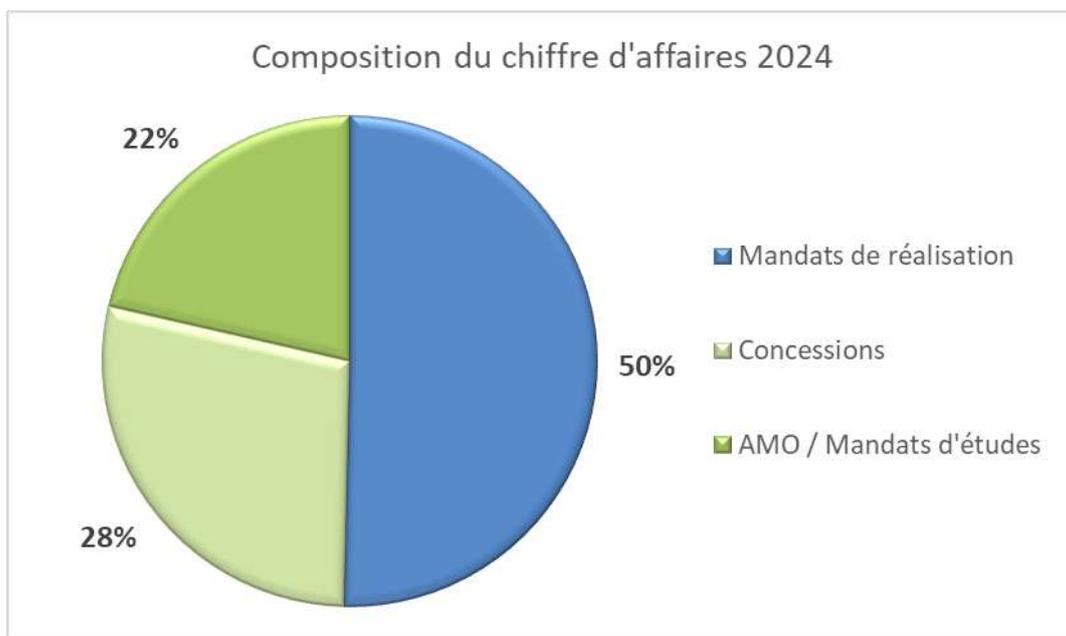
Troisièmement, il s'agit pour ELEGIA de pouvoir anticiper les évolutions liées au changement climatique et de continuer à créer des liens sur son territoire pour pouvoir s'y adapter. Le groupe a pris part à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) – session Alpes, entre mars 2024 et février 2025. La réflexion menée a permis de renouveler et d'approfondir les engagements pris au sein des dispositifs du Diag Décarbon'Action ainsi que de Lucie 26000. En 2024, de premières actions ont ainsi été entreprises pour étudier l'insertion de matériaux issus du réemploi dans les activités de promotion immobilière d'ELEGIA.

2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL

2.1 Bilan financier et économique

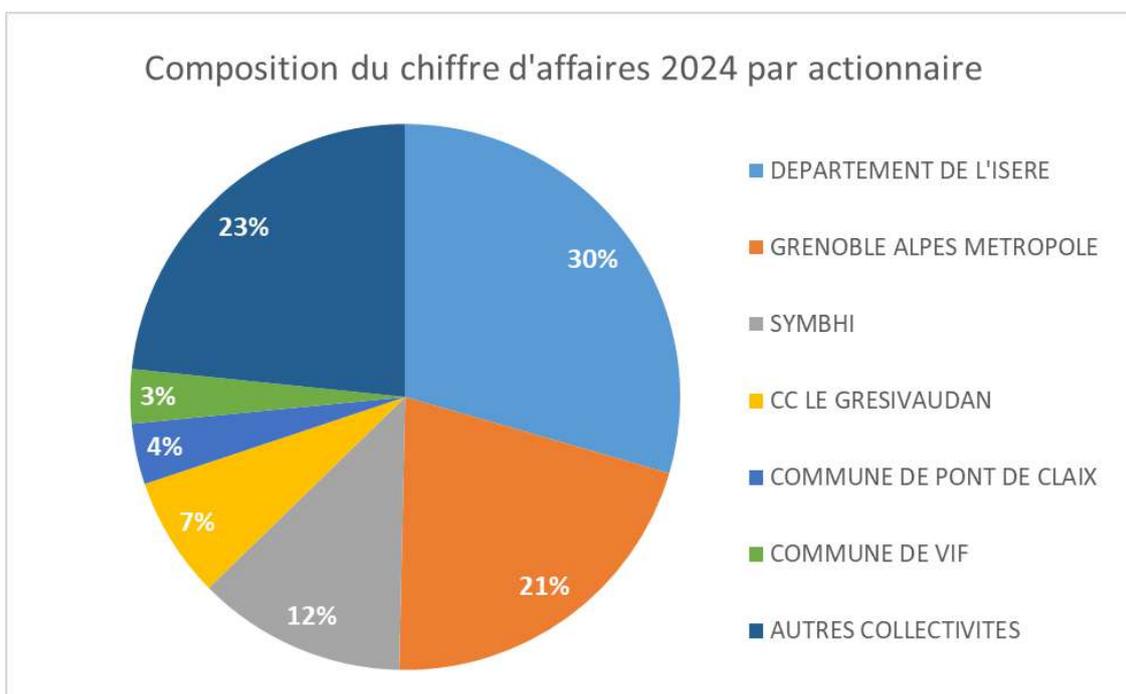
	2022	2023	2024
Capital social	1 180 000 €	1 180 000 €	1 180 000 €
Capitaux propres	3 158 719 €	3 218 878 €	3 243 662 €
Chiffres d'Affaires	19 491 946 €	19 080 984 €	15 686 941 €
Total produits d'exploitation	32 027 153 €	17 309 993 €	22 658 563 €
Total charges d'exploitation	32 002 313 €	17 255 943 €	22 619 611 €
Dont Coûts salariaux	652 636 €	96 054 €	99 685 €
Résultat d'exploitation	24 839 €	54 050 €	38 952 €
Résultat net	67 730 €	121 044 €	57 304 €
Trésorerie	20 791 002 €	30 401 900 €	25 033 507 €

2.2 Bilan financier et économique

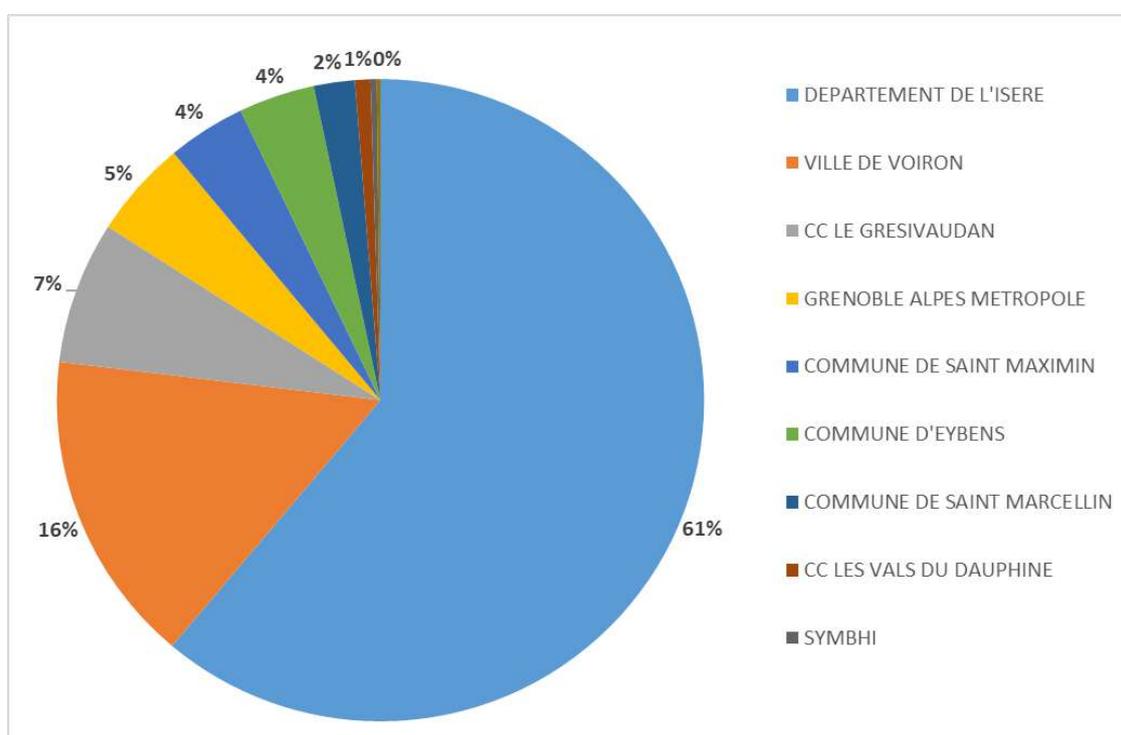


Le chiffre d'affaires est composé à 50% de la rémunération issue des mandats, à 28% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.

Par client, il est notamment composé à 30% de rémunérations sur des contrats avec le Département de l'Isère, 21% avec Grenoble Alpes Métropole, 12% avec le SYMBHI, 7% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 4% avec la Commune de Pont de Claix, 3% avec la Commune de Vif et de 23% avec les autres collectivités actionnaires.



- 1 concession d'aménagement pour la Commune de Voiron ;
- 1 concession de travaux pour la Commune d'Eybens,
- 18 mandats de réalisation dont 7 pour le Département de l'Isère, 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, 1 pour le SYMBHI, 1 pour la Commune de Saint Marcellin et 1 pour la Commune de Saint Maximin ;
- 3 mandats d'études dont 2 pour le Département de l'Isère et 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan ;
- 15 missions d'assistance dont 8 pour le Département de l'Isère, 3 pour GAM, 1 pour la Communauté de Communes du Grésivaudan ; 1 pour la Communauté de Communes du Dauphiné, 1 pour la Commune de Saint Marcellin et 1 pour la Commune de Saint Paul de Varcès.



2.3 Prévisions financières pour l'année 2024

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2024 approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023 est prévu positif avec un résultat de 52 K€ après impôts.

3. ÉTAT DES FILIALISATIONS

La Société ne détient pas de participations directes ou indirectes dans d'autres structures.

4. ÉVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 13 juillet 2010. Depuis cette date, ils ont fait l'objet de modifications par l'Assemblée générale extraordinaire des 25 février 2011, 24 janvier 2014 et 19 mai 2017.

Au cours de l'exercice 2024, les statuts ont fait l'objet d'une modification par l'Assemblée générale mixte du 9 avril 2024 (modification de l'adresse du siège social).

5. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours de l'exercice 2024,

La Commune d'Echirolles a cédé 30 actions de 100 euros chacune à la Commune de Fontaine, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2023 ; (effective le 08.08.2024).

La Commune du Cheylas a cédé 15 actions de 100 euros chacune à la Commune de Saint-Maximin, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 21 mars 2024 ; (effective le 10.06.2024)

La Commune de Pont-de-Claix a cédé 15 actions de 100 euros chacune à la Commune de Seyssins, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 11 juin 2024 ; (effective le 11.12.2024).

La Commune de Montbonnot-Saint-Martin a cédé 15 actions de 100 euros chacune à la Commune de Biviers, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2024 ; (effective le 27.11.2024).

La Commune de Villard-Bonnot a cédé 15 actions de 100 euros chacune à la Commune du Versoud, cession qui a été agréée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2024. (en cours de finalisation sur 2025).

Un tableau récapitulatif de la situation de l'actionnariat au 31 décembre 2024 est joint l'article V.1 du présent rapport.

Au cours de l'exercice 2024,

III – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIÈRES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITÉ

Les contrats qui lient la SPL et les collectivités sont récapitulés, avec leur objet et le cas échéant le secteur d'activité dont ils relèvent.

1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITÉ ACTIONNAIRE

1.1 Concessions

Actionnaires	Date	Etat	Département
CC BIEVRE ISERE			
1149 ZA Pré de la Barre	29/06/2021	Phase lancement	Aménagement
CC DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE			
1144 ZAC Champlard à Beaurepaire	20/07/2017	Phase lancement	Aménagement
CC LE GRESIVAUDAN			
1146 Aménagement Secrétan à Montbonnot	22/07/2019	Phase lancement	Aménagement
1153 Extension Parc des Fontaines à Bernin	03/02/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE D'EYBENS			
1041 Concession de travaux MSP Eybens	27/02/2024	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE BRIANCON			
1152 ZAC Cœur de Ville quartier du 15/9 à Briançon	18/11/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE SUSVILLE			
1147 Secteur du chevalement	10/06/2020	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE TENCIN			
1150 Aménagement du secteur le Pré sec Tencin	04/02/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	03/08/2016	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VOIRON			
1154 Requalification du site de l'ancien hopital à Voiron	25/01/2024	Phase lancement	Aménagement
SYMBHI			
1031 Concession de travaux SYMBHI	19/05/2021	Phase lancement	Construction

1.2 Mandats

Actionnaires	Date	Etat	Département
BOURG D'OISANS COMMUNE			
2483 MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	26/04/2023	Phase lancement	Aménagement
C COM LE GRESIVAUDAN			
2439 MR liaison cycle Crolles - Brignoud	04/03/2020	Phase lancement	Aménagement
2302 ME Site Bergès - Potentiel d'évolution des bâtiments	14/02/2024	Phase lancement	Aménagement
2494 Aire d'accueil des gens du voyage Montbonnot	14/06/2024	Phase lancement	Aménagement

Actionnaires	Date	Etat	Département
2495 MR Aire d'accueil des gens du voyage Le Versoud	10/06/2024	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE D'ECHIROLLES			
2042 Espaces publics secteur Granges sud Echirolles	18/09/2013	Préliquidation	Aménagement
COMMUNE D'EYBENS			
2049 Etude rocade sud Eybens	17/12/2012	Préliquidation	Aménagement
2113 Eybens secteur du Val	18/05/2015	Préliquidation	Aménagement
2469 MR réhabilitation thermique du dojo	17/03/2023	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE CREMIEU			
2166 ME Friche EZT Crémieu	27/06/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE CROLLES			
2422 Crolles nouvelle cuisine centrale	12/11/2018	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE GRENOBLE			
2043 Etudes Pont Aval Grenoble	21/12/2012	Préliquidation	Infrastructures
COMMUNE DE MONTBONNOT ST-MARTIN			
2002 Montbonnot Maison des Arts	03/01/2011	Préliquidation	Construction
2090 Réseau de chaleur Montbonnot	15/10/2015	Préliquidation	Construction
2463 MR reconstruction du gymnase	01/07/2022	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE SAINT MAXIMIN			
2501 MR travaux mairie et école Saint Maximin	05/07/2024	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE			
2445 Construction maison médicale	15/02/2021	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE ST MARCELLIN			
2455 MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	20/04/2021	Phase lancement	Aménagement
2485 MR Aménagement du Champ de Mars	11/07/2023	Phase lancement	Aménagement
2493 MR place d'Armes	18/07/2024	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DE VIF			
2442 Construction médiathèque de Vif	15/10/2020	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE VOIRON			
2131 Mandat d'études préalables reconversion ancien hôpital de Vo	07/02/2022	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE DU CHEYLAS			
2479 MR aménagements publics « Clos du Village »	09/05/2023	Phase lancement	Aménagement
COMMUNE PEAGE DU ROUSSILLON			
2169 ME Montée de Louze de Péage du Roussillon	22/09/2022	Phase lancement	Aménagement
Département des Hautes Alpes			
2456 Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	25/05/2021	Phase lancement	Aménagement
2470 Aménagement et réhabilitation paysagère col du Galibier	07/06/2023	Phase lancement	Aménagement
EPAGE de la Bourbre (SMABB)			
2411 SMABB protection inondation Bourbre	24/07/2018	Phase lancement	Infrastructures
MAIRIE DE CLAIIX			



Actionnaires	Date	Etat	Département
2301 ME requalification secteur de la grange aux Dames	06/10/2023	Phase lancement	Construction
SMMAG (Mobilités partagées)			
2462 Aménagement du Pôle d'échange multimodal de Brignoud	07/02/2022	Phase lancement	Aménagement
2476 MR liaison interrives modes doux St Ismier-Le Versoud	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
2478 MR aménagement PEM gare de Goncelin	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
2236 Ligne Chrono 1 Montbonnot SMTC	13/11/2018	Préliquidation	Aménagement
SYMBHI			
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	13/03/2015	Préliquidation	Infrastructures
2123 ME PAPI d'intention Grésivaudan	11/12/2020	Phase lancement	Infrastructures
2129 ME travaux sécurisation prioritaires Romanche Oisans	23/12/2021	Phase lancement	Infrastructures
2196 ME dossier d'autorisation système d'endiguement	20/06/2023	Phase lancement	Infrastructures
2481 Etudes AVP PAPI d'intention du projet DRAC	31/03/2023	Phase lancement	Infrastructures
2482 Suivi gestion des plages de dépôts de l'Isère	29/06/2023	Phase lancement	Infrastructures
2492 MR pour la pose d'échelles limnimétriques sur la Gresse & la	02/01/2024	Phase lancement	Aménagement

1.3 AMO

Actionnaires	Date	Etat	Département
C COM LE GRESIVAUDAN			
3335 Hangar Maraîcher à Pontcharra	16/09/2024	Phase lancement	Construction
COMMUNAUTE COMMUNES VAL DAUPHINE			
3331 PRG travaux siège CC Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin	26/11/2024	Phase lancement	Programmation
COMMUNE DE CROLLES			
3337 PRG MSP Crolles	24/12/2024	Phase lancement	Programmation
COMMUNE de POISAT			
3293 AMO construction restaurant scolaire	27/01/2023	Phase lancement	Construction
COMMUNE DE ST MARCELLIN			
3330 PRG et AMO choix MOE extension gymnase de Saulaie	26/09/2024	Phase lancement	Programmation
COMMUNE DE VILLARD DE LANS			
3270 Prog restructuration des tennis Villard de Lans	20/12/2021	En sommeil	Programmation
COMMUNE DE VOREPPE			
3329 PRG et AMO choix MOE gendarmerie Voreppe	01/07/2024	Phase lancement	Construction
COMMUNE ST PAUL DE VARCES			
3300 AMO construction multi-accueil St Paul de Varcès	27/01/2023	Phase lancement	Construction
Département des Hautes Alpes			
3276 Galerie de la Marionnaise	21/02/2022	Phase lancement	Infrastructures



Actionnaires	Date	Etat	Département
EPAGE de la Bourbre (SMABB)			
3205 Assistance foncière SMABB	05/07/2019	Phase lancement	Foncier
MAIRIE DE CLAIX			
3216 Programme école Jules Ferry	29/10/2020	En sommeil	Programmation
SMMAG (Mobilités partagées)			
3233 AMO foncière secteur Bâtie	12/05/2020	En sommeil	Foncier
3266 Marché presta foncières commune de la Buisnière	29/06/2021	En sommeil	Foncier
3298 AMO aménagement P+R à la Buisnière	23/02/2023	Phase lancement	Aménagement
SYMBHI			
3107 AMO foncier Symbhi Tranches 2 et 3	18/03/2015	En sommeil	Foncier
3238 Accord-cadre à BC réalisation de prestations foncières	29/01/2021	Phase lancement	Foncier
3308 AMO mise en œuvre servitude sur systèmes d'endiguement	10/05/2023	Phase lancement	Aménagement

2. GARANTIES D'EMPRUNTS DES COLLECTIVITÉS

Opération	Banque	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2024	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirrolles	Crédit Agricole	1 736 000	20 ans	01/03/2035	947 791	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 023 264	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif	6 000 000	7 ans	15/11/2026	2 424 486	Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC CŒUR DE VILLE	ARKEA	2 500 000	4 ans	30/10/2026	1 026 667	Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif	2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 108 752	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE	700 000	3 ans	15/02/2025	700 000	Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE	3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	2 214 763	Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE	2 000 000	5 ans	15/11/2028	1 600 000	Grenoble Alpes Métropole	80%

3. AVANCES EN COMPTES COURANTS DE LA COLLECTIVITÉ

- Sur l'exercice 2024 néant.

4. AIDES ET CONCOURS FINANCIERS

- Sur l'exercice 2024, aucune aide n'a été octroyée au titre du développement économique ou tout autre concours financiers accordées par les collectivités à la SPL.

5. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

IV – CONTRÔLES ET GESTION DES RISQUES

1. CONTRÔLE INTERNE – CONTRÔLE ANALOGUE

Le contrôle analogue de la SPL s'effectue par les dispositifs mis en place, dont notamment par le règlement intérieur (approuvé par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021).

1.1 En matière de gouvernance

La fréquence annuelle des réunions du Conseil d'Administration a été fixée à 3 séances minimum. Dans la limite des pouvoirs que la loi reconnaît aux organes sociaux, les collectivités participent à l'élaboration de l'ordre du jour des séances.

Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration de la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT sont réunies en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts préalablement aux séances des Conseils.

Ainsi, lors des réunions préalables de l'Assemblée spéciale sont examinées l'ensemble des résolutions qui seront présentées au Conseil d'administration. En cas de nouvelle résolution, les représentants des Membres de l'Assemblée spéciale ne prendront pas part au vote. Etant précisé que cette situation ne s'est pas produite au cours de l'exercice écoulé, il en est de même que pour le cas de refus de vote.

Dans l'éventualité où un refus de vote se présenterait, la Présidente rencontrerait la collectivité en question.

Ces collectivités participent au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs par les 3 représentants désignés lors de l'Assemblée Spéciale du 10 septembre 2020.

1.2 En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exercent un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société par :

- Compte rendu régulier des opérations en cours,
- Production d'indicateurs : consommation des crédits/avances et trésorerie,
- Production des CRAC annuels des opérations d'aménagement en concession.

Une Commission des Marchés a été constituée en vue de donner un avis sur les marchés à conclure dans le cadre de l'ordonnance du 6 juin 2005, dépassant un seuil qui a été défini par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2014.

Enfin, il est précisé que la SPL ne dépassant pas les seuils de 500 salariés ou d'un chiffre d'affaires consolidé de 100 millions d'euros, elle n'est pas soumise à la mise en place des huit piliers de la lutte anti-corruption.

2. CONTRÔLE EXTERNES

Par courrier du 2 septembre 2024, la Direction départementale des finances publiques a notifié à la société un avis d'examen de la comptabilité portant sur les exercices 2018 à 2023, pour procéder à l'examen des déclarations fiscales relatives aux droits et taxes de mutation. Au 31 décembre 2024, la procédure est en cours.

V – BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL

La société non soumise à l'obligation de la Loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et à l'égalité professionnelle, est composée de :

- 52 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 48 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

1. ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat à la clôture de l'exercice écoulé.

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
Département de l'Isère	6 060	606 000	51,36%
Département des Hautes Alpes	120	12 000	1,02%
Grenoble Alpes Métropole	2 280	228 000	19,32%
Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons	380	38 000	3,22%
Epage de la Bourbre (anciennement SMABB)	120	12 000	1,02%

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
SMMAG - Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise	120	12 000	1,02%
Symbhi	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération du Pays Voironnais	380	38 000	3,22%
C. d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	120	12 000	1,02%
C. d'agglomération Vienne Condrieu	120	12 000	1,02%
C.C. de Bièvre-Est	120	12 000	1,02%
C. C. Bièvre Isère	120	12 000	1,02%
C. C. entre Bièvre et Rhône	120	12 000	1,02%
C.C Les Balcons du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C Le Grésivaudan	120	12 000	1,02%
C.C. Les Vals du Dauphiné	120	12 000	1,02%
C.C. Saint-Marcellin Vercors Isère	120	12 000	1,02%
Commune de Biviers	15	1 500	0,13%
Commune de Bourg d'Oisans	30	3 000	0,25%
Commune de Briançon	30	3 000	0,25%
Commune du Cheylas	15	3 000	0,13%
Commune de Claix	30	3 000	0,25%
Commune de Corenc	30	3 000	0,25%
Commune de Crémieu	30	3 000	0,25%
Commune de Crolles	30	3 000	0,25%
Commune d'Echirolles	30	3 000	0,25%
Commune d'Eybens	30	3 000	0,25%
Commune de Fontaine	30	3 000	0,25%
Commune de Grenoble	120	12 000	1,02%
Commune de La Tour du Pin	30	3 000	0,25%
Commune de La Tronche	60	6 000	0,51%
Commune de Montbonnot	15	1 500	0,13%
Commune de Noyarey	30	3 000	0,25%
Commune du Péage de Roussillon	30	3 000	0,25%
Commune de Poisat	30	3 000	0,25%
Commune de Pont de Claix	45	4 500	0,38%
Commune de Saint-Egrève	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Martin-d'Hères	60	6 000	0,51%
Commune de St-Jean-de-Bournay	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Marcellin	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Maximin	15	1 500	0,13%

Actionnaires	Nbre d'actions	Capital IA	
		Part €	%
Commune de Saint-Paul de Varcès	30	3 000	0,25%
Commune de Saint-Pierre de Chartreuse	30	3 000	0,25%
Commune de Sassenage	30	3 000	0,25%
Commune de Seyssins	15	1 500	0,13%
Commune de Susville	30	3 000	0,25%
Commune de Tencin	30	3 000	0,25%
Commune de Vif	30	3 000	0,25%
Commune de Villard-Bonnot	30	3 000	0,25%
Commune de Villard de Lans	30	3 000	0,25%
Commune de Voiron	30	3 000	0,25%
Commune de Voreppe	30	3 000	0,25%
TOTAL	11 800	1 180 000	100%

2. LES DIRIGEANTS

2.1 Administrateurs

ADMINISTRATEURS	Représentant à l'AG	Date de nomination CA
Département de l'Isère, - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o M. Jean-Pierre BARBIER, o Mme Anne GÉRIN, o Mme Joëlle HOURS, o M. Franck LONGO, o M. Cyrille MADINIER, o Mme Sandrine MARTIN-GRAND, o Mme Annick MERLE, o M. Bernard PERAZIO, o M. Sophie ROMERA o M. Christophe SUSZYLO. 	X	16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 16/07/2021 12/12/2023 16/07/2021
Grenoble Alpes Métropole, - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Mme Christine GARNIER, o M. Jean-Yves PORTA, o M. Eric ROSSETTI. 	X	25/09/2020 18/12/2020 25/09/2020
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) - représentée au Conseil d'administration par Mme Adrienne PERVÈS.	X	16/07/2020
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par M. Robert DURANTON.	X	08/10/2020
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

2.2 Les représentants à l'assemblée spéciale

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Département des Hautes-Alpes, - représenté par M. Jean-Marie BERNARD.	X	13/07/2021
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu - représentée par M. Thierry KOVACS.	X	10/07/2020
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) - représentée par M. Jean-Pierre GIRARD,	par Mme Marguerite BACCAM	15/07/2020
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée par M. Christian GIROUD.	X	23/07/2020
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée par M. Antoine REBOUL.	X	06/07/2020
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée par M. Martial SIMONDANT.	X	17/07/2020
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée par Mme Sylvie DEZARNAUD.	X	14/09/2020
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée par Mme Martine KOHLY.	X	21/09/2020
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée par M. Jean-Paul BONNETAIN.	X	16/07/2020
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée par M. André ROUX.	X	10/07/2020
EPAGE de la Bourbre, - représenté par M. André GUICHERD.	X	13/11/2020
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC) - représenté par M. Laurent THOVISTE.	X	12/11/2020
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté par M. Gilles STRAPPAZZON.	X	12/10/2020
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée par M. Georges GOFFMAN.	X	28/04/2021
Commune de Briançon, - représentée par M. Arnaud MURGIA.	X	30/03/2022
Commune Le Cheylas, - représentée par M. Roger COHARD.	X	29/11/2022
Commune de Claix, - représentée par M. Patrick ROUSSET.	X	17/06/2020

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Commune de Corenc, - représentée par M. Bernard MORIN.	par M. Xavier CASSACI	10/06/2020
Commune de Crémieu, - représentée par Mme Virginie DESMURS-COLLOMB, - puis par Mme Isabelle FLORES	par M. Alain MOYNE-BRESSAND. X	07/02/2022 26/05/2024
Commune de Crolles, - représentée par M. Patrick PEYRONNARD,	par M. Patrick AYACHE	11/07/2020
Commune d'Echirolles, - représentée par M. Daniel BESSIRON,	par Mme Laetitia RABIH.	15/07/2020
Commune d'Eybens, - représentée par M. Nicolas RICHARD.	X	30/05/2024
Commune de Grenoble, - représentée par M. Pierre-André JUVEN.	X	25/07/2020
Commune de La Tour du Pin - représentée par Mme Corinne HONNET.	X	07/07/2020
Commune de La Tronche - représentée par M. Pierre DESPRES.	X	08/06/2020
Commune de Montbonnot, - représentée par M. Dominique BONNET.	X	30/06/2020
Commune de Noyarey - représentée par Mme Nathalie GOIX.	X	20/12/2021
Commune du Péage de Roussillon - représentée par M. André MONDANGE,	par M. Louis MERCIER.	07/04/2022
Commune du Poizat - représentée par M. Hervé FANTON.	X	19/09/2022
Commune de Pont-de-Claix, - représentée par M. Sam TOSCANO.	X	04/06/2020
Commune de Saint-Egrève, - représentée par M. Laurent AMADIEU.	X	10/07/2020
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée par M. Franck POURRAT.	X	22/07/2021
Commune de Saint-Marcellin, - représentée par M. Christian DREYER.	X	17/11/2020
Commune de Saint-Martin-d'Hères, - représentée par M. Brahim CHERAA.	X	15/09/2020
Commune de Saint-Paul de Varcis, - représentée par Mme Cécile CURTET.	X	09/06/2023
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse, - représentée par M. Stéphane GUSMEROLI.	X	12/04/2021
Commune de Sassenage, - représentée par M. Jean-Pierre SERRAILLIER.	X	10/07/2020

Membres de l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'AG	Date de nomination
Commune de Susville, - représentée par M. Emile BUCH, - puis par Mme Valérie CHALLON.	X	20/07/2020 14/10/2024
Commune de Tencin, - représentée par Mme France DENANS.	X	19/10/2021
Commune de Vif, - représentée par M. Guy GENET.	X	27/09/2021
Commune de Villard-Bonnot, - représentée à par M. Hervé LENOIRE.	X	29/06/2021
Commune de Villard de Lans, - représentée par M. Serge BIRGÉ.	X	23/07/2020
Commune de Voiron, - représentée par M. Antony MOREAU,	par M. Julien POLAT.	15/07/2020
Commune de Voreppe, - représentée par M. Olivier GOY.	X	26/05/2020

2.3 Organisation de la gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021, le Département de l'Isère représenté par Mme Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Le Directeur Général Délégué, M. Christian BREUZA, désigné dans ces fonctions aux termes du Conseil d'administration du 10 février 2017, et renouvelé par le Conseil du 28 septembre 2021 jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

3. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

La Présidente Directrice Générale perçoit une indemnité autorisée par la délibération de la Commission Permanente du Département en date du 17 septembre 2021, et par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

Le Directeur Général Délégué perçoit une indemnité autorisée par la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

4. BILAN DE LA GOUVERNANCE

4.1 Réunions des Instances de la SPL

L'Assemblée spéciale s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice écoulé préalablement au Conseil d'administration, aux dates suivantes : 12 mars, 4 juin, 24 septembre et 10 décembre 2024.

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice écoulé, à savoir : les 21 mars, 11 juin, 1^{er} octobre et 17 décembre 2024.

Les actionnaires se sont réunis une seule fois au cours de l'exercice écoulé, lors de l'Assemblée générale mixte intervenue le 9 avril 2024.

4.2 Participation des représentants des Collectivités

➤ **Participation aux Assemblées spéciales (dont votes par correspondance et pouvoirs) :**

➤

Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation/ nbre AS
Département des Hautes-Alpes	4
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu	0
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	4
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné	0
Communauté de Communes Bièvre-Est	3
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté	4
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER)	4
Communauté de Communes Le Grésivaudan	4
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné	4
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère	1
EPAGE de la Bourbre	3
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC)	4
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	4
Commune de Biviers (entrée au capital le 27.11.2024)	0
Commune de Bourg d'Oisans	3
Commune de Briançon	0
Commune Le Cheylas	2
Commune de Claix	4
Commune de Corenc	0
Commune de Crémieu	1
Commune de Crolles	1
Commune d'Echirolles	2
Commune d'Eybens	0
Commune de Fontaine (entrée au capital le 08.08.2024)	1



Membres de l'Assemblée Spéciale	Participation/ nbre AS
Commune de Grenoble	0
Commune de La Tour du Pin	4
Commune de La Tronche	0
Commune de Montbonnot	4
Commune de Noyarey	4
Commune du Péage de Roussillon	0
Commune du Poisat	4
Commune de Pont-de-Claix	2
Commune de Saint-Egrève	1
Commune de Fontaine (entrée au capital le 08.08.2024)	1
Commune de Saint-Jean-de-Bournay	2
Commune de Saint-Marcellin	1
Commune de Saint-Martin-d'Hères	4
Commune de Saint-Maximin (entrée au capital le 10.06.2024)	2
Commune de Saint-Paul de Varces	1
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse	3
Commune de Sassenage	4
Commune de Seyssins (entrée au capital le 11.12.2024)	NC
Commune de Susville	2
Commune de Tencin	2
Commune de Vif	2
Commune de Villard-Bonnot	4
Commune de Villard de Lans	1
Commune de Voiron	0
Commune de Voreppe	1

➤ **Participation aux Conseils d'administration (dont pouvoirs) :**

ADMINISTRATEURS	Nb participations sur 4 CA
Département de l'Isère, <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Jean-Pierre BARBIER, ○ Mme Anne GÉRIN, ○ Mme Joëlle HOURS, ○ M. Franck LONGO, ○ M. Cyrille MADINIER, ○ Mme Sandrine MARTIN-GRAND, ○ Mme Annick MERLE, ○ M. Bernard PERAZIO, ○ Mme Sophie ROMERA ○ M. Christophe SUSZYLO. 	<p style="text-align: center;">4 4 0 2 0 4 4 4 4 2</p>
Grenoble Alpes Métropole <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Christine GARNIER, ○ M. Jean-Yves PORTA, ○ M. Eric ROSSETTI. 	<p style="text-align: center;">3 3 1</p>
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) <ul style="list-style-type: none"> - Mme Adrienne PERVÈS. 	<p style="text-align: center;">2</p>
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), <ul style="list-style-type: none"> - M. Robert DURANTON. 	<p style="text-align: center;">3</p>
Commune de Pont-de-Claix, <ul style="list-style-type: none"> - M. Sam TOSCANO. 	<p style="text-align: center;">3</p>
Commune de Saint-Martin d'Hères, <ul style="list-style-type: none"> - M. Brahim CHERAA. 	<p style="text-align: center;">4</p>
Commune de Voreppe, <ul style="list-style-type: none"> - M. Olivier GOY. 	<p style="text-align: center;">1</p>

4.3 Assemblée générale

La participation des représentants des Actionnaires de la Société, lors de l'Assemblée générale annuel s'élève à 64% (dont votes correspondance & pouvoirs transmis).



CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport.

Fait à, le,

M./Mme

Annexes :

- Rapport de gestion 2024,
- Etats financiers 31.12.2024,
- Rapport du Commissaire aux comptes 2024.

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE.....	4
1 - L'ACTIONNARIAT	4
2 - LA GOUVERNANCE	9
3 - LES DIRIGEANTS.....	9
4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.....	11
6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE.....	11
7 - LES CONTRÔLES EXTERNES	11
8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	11
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	12
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	12
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	12
2.1 Résultat de l'exercice.....	12
2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement.....	13
2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement.....	16
2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement	16
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	18
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	19
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	19
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS.....	19
TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....	20
7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	20
8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	20
8.1 Les contrats de concession	20
8.2 Les dépenses d'aménagement	21
8.3 Les commercialisations.....	21
8.4 Concessions de travaux	24
9 - LES MANDATS.....	24
10 - ÉTUDES / AMO	25
11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	26
12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	26
13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	26
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX	27
ANNEXE	29
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	29



PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ISÈRE AMENAGEMENT

1 180 000 euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
<p>Département de l'Isère,</p> <ul style="list-style-type: none"> - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Jean-Pierre BARBIER, o Madame Anne GÉRIN, o Madame Joëlle HOURS, o Monsieur Franck LONGO, o Monsieur Cyrille MADINIER, o Madame Sandrine MARTIN-GRAND, o Madame Annick MERLE, o Monsieur Bernard PERAZIO, o Madame Sophie ROMERA, o Monsieur Christophe SUSZYLO, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND 	51.36 %	6 060
<p>Grenoble Alpes Métropole,</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Madame Christine GARNIER, o Monsieur Jean-Yves PORTA, o Monsieur Eric ROSSETTI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA 	19.32 %	2 280
<p>Département des Hautes-Alpes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Marie BERNARD, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marie BERNARD. 	1.02 %	120
<p>Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV)</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentée au Conseil d'administration par Madame Adrienne PERVÈS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Adrienne PERVÈS. 	3.22 %	380
<p>Communauté d'agglomération Vienne Condrieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS. 	1.02 %	120
<p>Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre GIRARD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM 	1.02 %	120

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antoine REBOUL - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine REBOUL.	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT.	1.02 %	120
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Sylvie DEZARNAUD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Sylvie DEZARNAUD.	1.02 %	120
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Martine KOHLY, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Martine KOHLY.	1.02 %	120
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	1.02 %	120
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André ROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur André ROUX.	1.02 %	120
EPAGE de la Bourbre, - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur André GUICHERD - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur André GUICHERD	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTIC) - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent THOVISTE, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON.	1.02 %	120
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON.	3.22 %	380
Commune de Biviers, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry FEROTIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry FEROTIN.	0.13 %	15
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Georges GOFFMAN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Georges GOFFMAN.	0.25 %	30
Commune de Briançon, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Arnaud MURGIA, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Arnaud MURGIA.	0.25 %	30
Commune de Claix, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROUSSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.25 %	30

Commune de Corenc, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Bernard MORIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Xavier CASSACI.	0.25 %	30
Commune de Crémieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Isabelle FLORES, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Isabelle FLORES.	0.25 %	30
Commune de Crolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick PEYRONNARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick AYACHE.	0.25 %	30
Commune d'Echirolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BESSIRON, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Laetitia RABIH.	0.25 %	60
Commune d'Eybens, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Nicolas RICHARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Nicolas RICHARD.	0.25 %	30
Commune de Fontaine, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Franck LONGO, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Franck LONGO.	0.25 %	30
Commune de Grenoble, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre-André JUVEN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.	1.02 %	120
Commune de La Tour du Pin - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Corinne HONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Corinne HONNET.	0.25 %	30
Commune de La Tronche - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES.	0.51 %	60
Commune de Le Cheylas - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Roger COHARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Roger COHARD.	0.13 %	15
Commune de Montbonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET.	0.13 %	15
Commune de Noyarey - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Nathalie GOIX, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Nathalie GOIX.	0.25 %	30
Commune du Péage de Roussillon - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André MONDANGE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Louis MERCIER.	0.25 %	30
Commune du Poisat - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé FANTON, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé FANTON.	0.25 %	30
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.	0.38 %	45

Commune de Saint-Egrève, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent AMADIEU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.25 %	30
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Franck POURRAT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Franck POURRAT.	0.25 %	30
Commune de Saint-Marcellin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian DREYER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian DREYER.	0.25 %	30
Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Brahim CHERAA, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.51 %	60
Commune de Saint-Maximin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Olivier ROZIAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier ROZIAU.	0.13 %	15
Commune de Saint-Paul de Varces, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Cécile CURTET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Cécile CURTET.	0.25 %	30
Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.	0.25 %	30
Commune de Sassenage, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.25 %	30
Commune de Seyssins, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Fabrice HUGELÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Fabrice HUGELÉ.	0.13 %	15
Commune de Susville, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH.	0.25 %	30
Commune de Tencin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame France DENANS.	0.25 %	30
Commune de Vif, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy GENET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy GENET.	0.25 %	30
Commune de Villard-Bonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé LENOIRE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé LENOIRE.	0.25 %	30
Commune de Villard de Lans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Serge BIRGÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Serge BIRGÉ.	0.25 %	30
Commune de Voiron, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.25 %	30

Commune de Voreppe,		
- représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier GOY, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale	0.25 %	30
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.		
TOTAL	100%	11 800

La société est composée de :

- 52 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 48 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

Il y a eu 5 nouveaux actionnaires en 2024 : les communes de Biviers, Fontaine, Saint-Maximin, Seyssins et du Versoud.

2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration.

Président(e)	Représentant(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Monsieur Christian COIGNÉ	9 juin 2015	9 juin 2015	28 septembre 2021
Département de l'Isère	Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Directeur/Trice Général(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian COIGNÉ	10 février 2017	10 février 2017	28 septembre 2021
Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Conformément à l'article 21.2 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'elle ne pouvait l'ignorer compte-tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de Monsieur Christian BREUZA dans ces fonctions de Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun mandat des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelé pour 6 exercices jusqu'à l'approbation des comptes 2028, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2023.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : EUREX AUDIT RHONE ALPES Représenté par Madame Géraldine MADRIGAL	6 exercices	09/04/24	08/04/25				

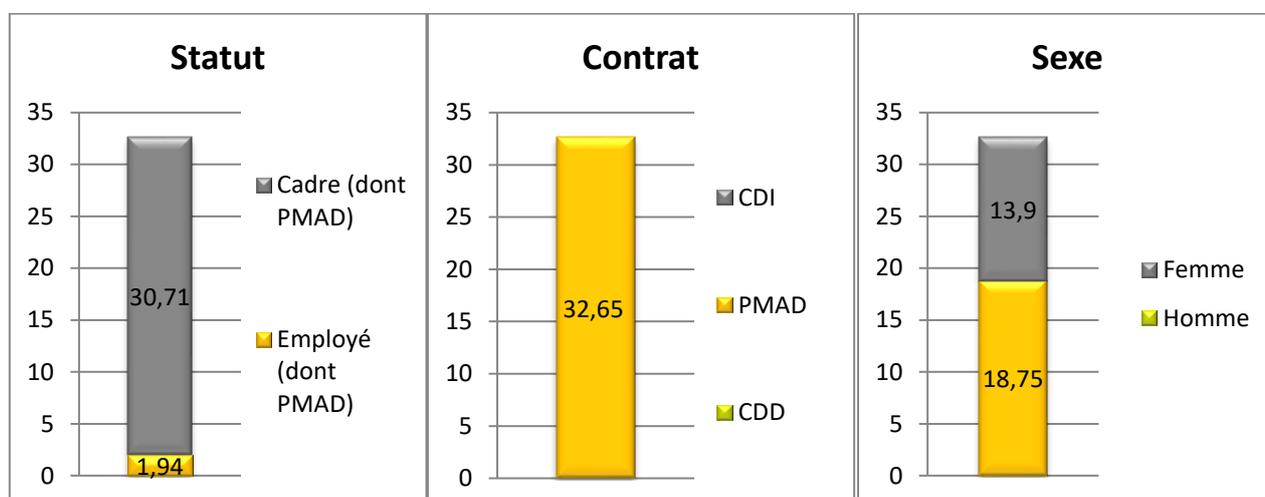
Suppléant : Cabinet AUDIT EUREX M. Philippe JULITA	6 exercices	09/04/24	08/04/25			
--	-------------	----------	----------	--	--	--

5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Au 31 décembre 2024, la société dispose uniquement d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs, soit 63 personnes représentant 32,65 équivalent temps plein (ETP), ces chiffres étant issus des temps passés.

Au 31 décembre 2024, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.

6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois d'avril 2024, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé dans l'immeuble LE ZENTO à GRENOBLE (38000) au 4 rue Léon Sestier.

7 - LES CONTRÔLES EXTERNES

- Par courrier du 2 septembre 2024, la Direction départementale des finances publiques a notifié à la société un avis d'examen de la comptabilité portant sur les exercices 2018 à 2023, pour procéder à l'examen des déclarations fiscales relatives aux droits et taxes de mutation. Au 31 décembre 2024, la procédure est en cours.

8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 15 686 941 euros, décomposés comme suit :
 - o Production vendue de services 4 630 517 euros,
 - o Production vendue de biens : 11 056 424 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à 3 830 797 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 3 140 822 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 22 658 563 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 22 619 611 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 38 952 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 71 033 euros, dont 3 053 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 28 652 euros.

Il est précisé que la société a supporté 2 290 683 euros de dépenses re facturées par le Groupement d'Intérêt Economique ELEGIA et 3 042 285 euros de charges pour le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs ELEGIA.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 51 567 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 90 519 euros.

Avec un résultat exceptionnel de 154 euros et l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à 33 369 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 57 304 euros.

Au 31/12/2024, le montant des fonds propres s'élève à 2 716 755 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 137 245 882 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvel emprunt. Le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 21 462 040 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

2.2.a Les produits d'exploitation

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.

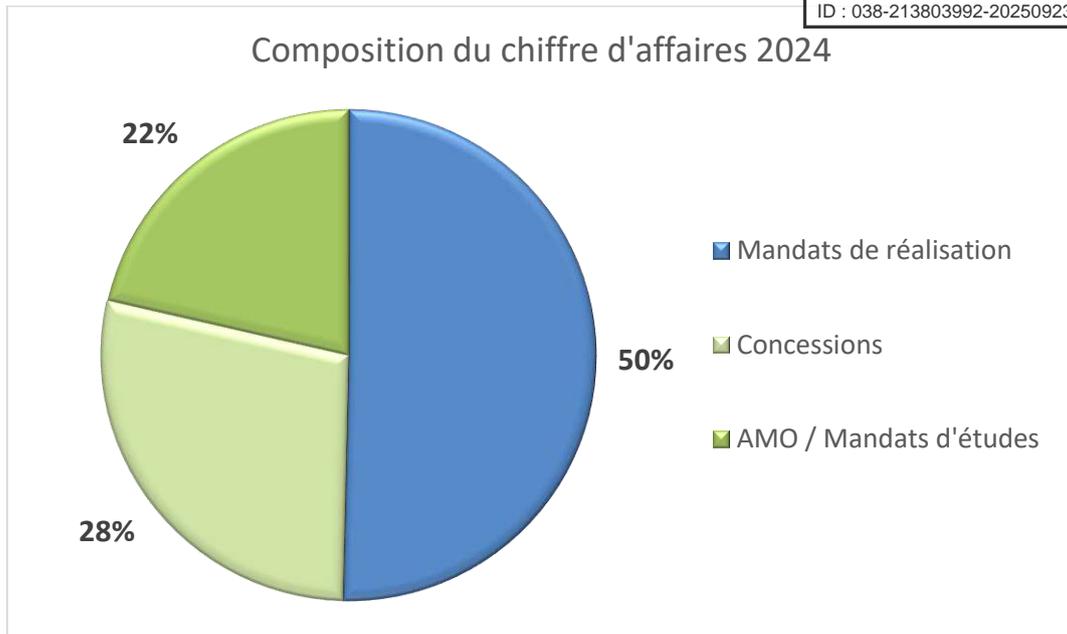
Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2024, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 5 494 171 euros, avec la répartition suivante :

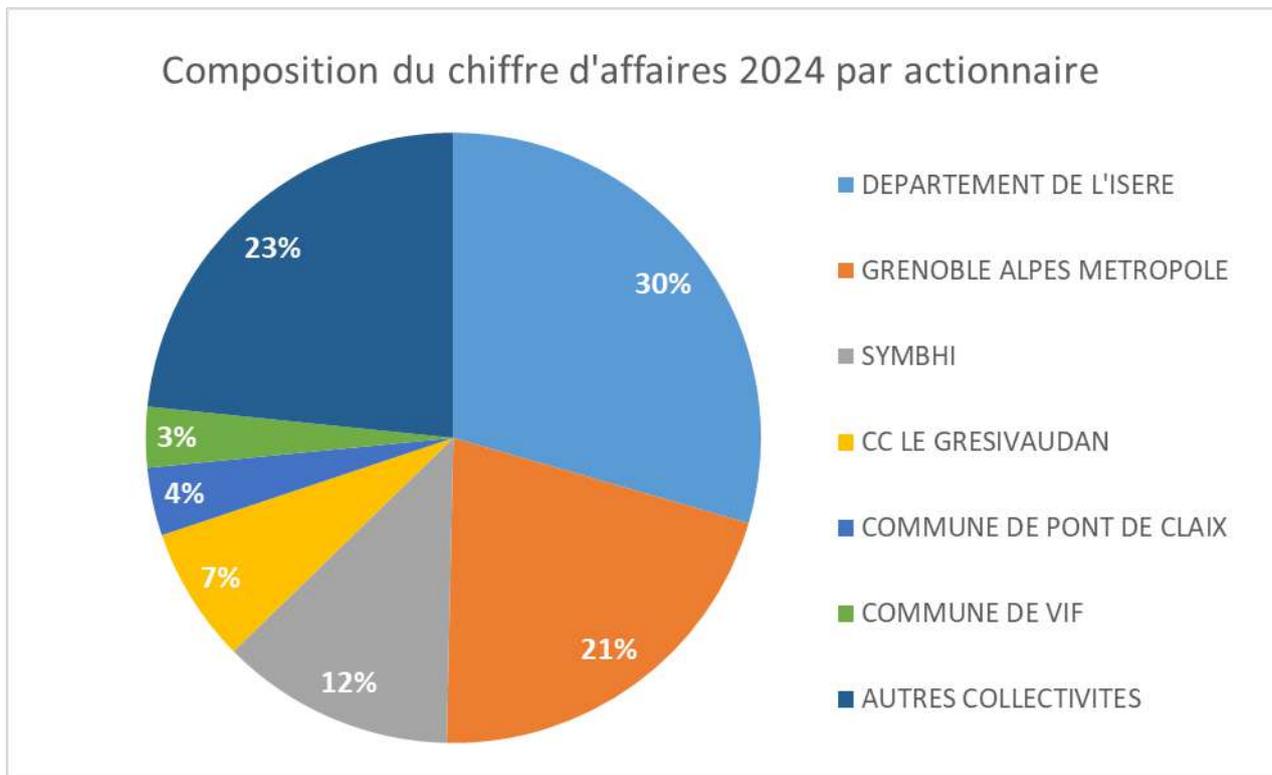
- Production vendue de services : 3 948 987 euros, décomposés comme suit :
 - o 1 171 203 euros de rémunération sur des études / AMO,
 - o 2 756 623 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
 - o 21 161 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 545 182 euros de rémunération sur concessions.
- Autres produits : 2 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 5 494 171 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 50% de la rémunération issue des mandats, à 28% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.



Par client, il est notamment composé à 30% de rémunérations sur des contrats avec le Département de l'Isère, 21% avec Grenoble Alpes Métropole, 12% avec le SYMBHI, 7% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 4% avec la Commune de Pont de Claix, 3% avec la Commune de Vif et de 23% avec les autres collectivités actionnaires.

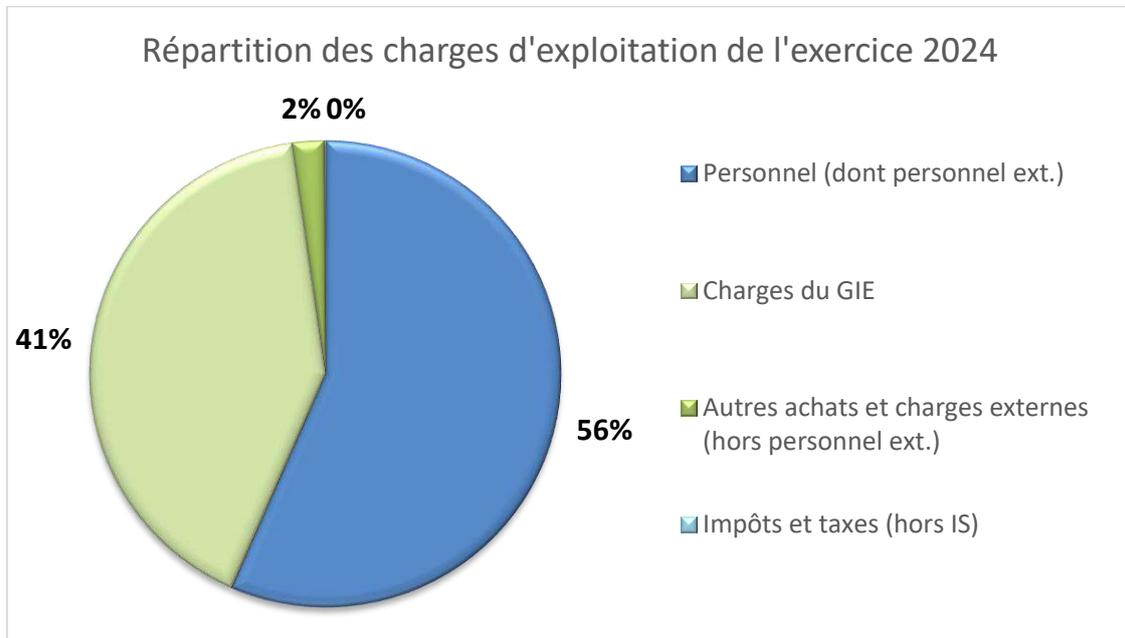


2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2024, elles s'élèvent à 5 557 154 euros.

Ce montant représente environ 101% du chiffre d'affaires.



Premier poste des charges d'exploitation (56% en 2024), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 99 685 euros et celui du personnel mis à disposition à 3 042 285 euros. Les principaux ratios de productivité 2024 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 168 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 108 K€,
- Charges de personnel */ Chiffre d'affaires : 80%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société et ceux mis à disposition par le Groupement d'employeurs, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (1 271 732 euros représentant 18,41 ETP, soit 50% des charges de personnel du GIE).

Second poste des charges d'exploitation (41% en 2024), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 2 290 683 euros, correspondant à 52% de l'ensemble des charges du GIE.

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, ...), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 119 447 euros pour l'exercice 2024.

Les impôts et taxes s'élèvent à 5 052 euros en 2024. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les salaires.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 0 euro. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de – 62 983 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
EBE	420 016 €	118 623 €	-19 234 €	-40 564 €	-62 983 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à – 62 983 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
REX	388 861 €	118 840 €	19 234 €	-40 564 €	-62 983 €

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 90 673 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 6 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	438 721 €	144 536 €	44 182 €	121 044 €	90 673 €

2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de - 1,15% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'EBE	9,32%	2,76%	-0,45%	-0,87%	-1,15%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 1,04 %. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	2024
Taux de marge nette	6,71%	2,35%	0,61%	2,00%	1,04%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 2,11 % pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	2024
Rentabilité financière	12,41%	3,97%	1,01%	3,48%	2,11%

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2024 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	2284	X				1282	504	X				292
Montant cumulé des factures concernées TTC	37 734 897,21	11 261 360,34	1 551 115,80	134 041,86	121 220,56	13 067 738,56	18 740 085,42	11 828 434,87	3 696 347,94	687 950,96	298 694,92	16 511 428,69
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	74,28%	22,17%	3,05%	0,26%	0,24%	25,72%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						53,16%	33,55%	10,49%	1,95%	0,85%	46,84%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 57 303,58 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 57 303,58 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 2 865,18 euros,
- En autres réserves, le solde, soit 54 438,40 euros.

Après affectation du résultat, les capitaux propres s'élèveront à 3 243 662 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2024, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 36 514 263 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL GENERAL	63 976 276	39 943 782	48 142 457	41 934 398	36 514 263
Concession	11 327 829	11 638 222	10 829 030	7 394 211	11 502 650
1 ACQUISITIONS	5 205 175	2 056 924	1 692 725	1 825 558	2 239 318
2 ETUDES ET HONORAIRES	550 742	361 551	447 131	364 280	687 141
3 TRAVAUX	4 324 758	8 046 502	7 523 433	4 223 824	7 345 941
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	1 247 154	1 173 245	1 165 742	980 548	1 230 250
Mandat	52 648 447	28 305 560	37 313 427	34 540 187	25 011 614
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	771 599	707 717	1 189 675	2 254 434	2 146 771
3 TRAVAUX	48 276 977	25 200 090	32 636 020	29 704 313	19 683 703
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	3 599 871	2 397 753	3 487 731	2 581 440	3 181 140

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements.

8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

8.1 Les contrats de concession

En 2024, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

N°	Opération	Concédant	Date de convention	Rémunération
1154	Requalification du site de l'ancien hôpital à Voiron	Commune de Voiron	25/01/2024	668 642 € HT sur 10 ans



8.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2024, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 11 502 650 euros HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2024
Acquisitions	2 239 318
Etudes et honoraires	1 917 391
Travaux	7 345 941
TOTAL	11 502 650

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1143 ZAC des Minotiers	3 021 052
1073 ZAC Portes du Vercors	2 694 223
1144 CCT Beaurepaire ZAC Champlard	1 504 763
1152 ZAC Cœur de Ville quartier du 15/9 à Briançon	1 117 021
1031 Concession de travaux SYMBHI	682 246
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	535 543
1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier	531 086
1153 Extension Parc des Fontaines à Bernin	289 222
1074 ZIP SALAISE SABLONS	270 737
1071 ZAC Ecoquartier Daudet SMH	207 422

8.3 Les commercialisations

8.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2024, nous avons signé sept actes de vente représentant un total de 259 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	LE CHEVALEMENT	4	62 722
	QUARTIER 15-9	86	800 000
	QUARTIER 15-9	43	878 602
	SOUS LE PRE	12	321 648
	SOUS LE PRE	50	1 224 300
	SOUS LE PRE	34	464 100
	MINOTIERS	30	401 730
Total Logements (nb)		259	4 153 102



Les promesses de ventes :

En 2024, on comptabilise dix programmes représentant un total de 346 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	SOUS LE PRE	32	884 260
	SOUS LE PRE	22	331 800
	SOUS LE PRE	10	289 940
	SOUS LE PRE	6	88 200
	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	50	705 000
	PORTE DU VERCORS	41	1 081 500
	PORTE DU VERCORS	36	950 905
	PORTE DU VERCORS	39	535 742
	PORTE DU VERCORS	80	2 081 100
	MINOTIERS	30	401 730
Total Logements (nb)		346	7 350 177

8.3.b Bureaux

Les actes de ventes :

Au cours de l'année 2024, nous avons signé un acte de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m ²)	MINOTIERS	1 062	106 200
Total Bureaux (m²)		1 062	106 200

Les promesses de ventes :

En 2024, nous avons signé une promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Bureaux (m ²)	MINOTIERS	1 062	106 200
Total Bureaux (m²)		1 062	106 200

8.3.c Commerces

Les actes de ventes :

En 2024, nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

En 2024, nous avons signé trois promesses de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m ²)	PORTE DU VERCORS	340	68 000
	PORTE DU VERCORS	407	81 400
	PORTE DU VERCORS	1 300	260 000
Total Commerces (m²)		2 047	409 400



8.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2024, quatre actes de vente ont été signés représentant au total 1,9 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	SAUT DU MOINE	1,4	811 800
	INSPIRA	0,6	63 281
	INSPIRA	0,0	3 002
	INSPIRA	0,0	10 330
Total Activités (ha)		1,9	888 413

Les promesses de ventes :

En 2024, deux promesses de vente ont été signées, représentant 1 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	PAPETERIES	0,4	334 480
	INSPIRA	0,6	63 281
Total Activités (ha)		1,0	397 761

8.3.e Tableaux de synthèse

Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	332	251	259	78%
Commerces	m ² SP	0	0	0	
Bureaux	m ² SP	1 070	1 070	1 062	99%
Activités économiques	Ha	1,4	2,0	1,9	137%

Logements	€	5 582 746	4 123 280	4 153 102	74%
Commerces	€	0	0	0	
Bureaux	€	107 000	106 200	106 200	99%
Activités économiques	€	811 800	888 413	888 413	109%
Total	€	6 501 546	5 117 893	5 147 715	79%

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2024	Atterrissage 2024	Situation au 31 décembre 2024	% d'exécution
Logements	Nombre	213	243	346	162%
Commerces	m ² SP	1 685	450	2 047	121%
Bureaux	m ² SP	1 070	1 070	1 062	99%
Activités économiques	Ha	0,0	1,9	0,98	100%

Logements	€	4 415 570	5 133 030	7 350 177	166%
Commerces	€	329 000	89 400	409 400	124%
Bureaux	€	107 000	106 200	106 200	99%
Activités économiques	€	0	411 094	397 761	100%
Total	€	4 851 570	5 739 724	8 263 538	170%



Au 31/12/2024, le stock de promesses de vente s'élève à environ 13,1 M€ HT.

8.4 Concessions de travaux

Les travaux pour la construction d'un ensemble immobilier sur la commune de Saint Martin d'Hères pour le compte du SYMBHI ont démarré en avril 2024. La livraison du bâtiment est attendue pour fin 2025.

En 2024, la Société ISÈRE Aménagement s'est vue confier la concession de travaux pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire pour le compte de la Commune d'Eybens. Les travaux ont débuté fin février 2024 et la réception du bâtiment est prévue pour juillet 2026.

9 - LES MANDATS

En 2024, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouveaux mandats suivants représentant un total de rémunérations futures de 2 914 214 euros :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2488	MR Tourbière de la RNR du Grand Lemps	Département de l'Isère	02/01/2024	54 983 € HT sur 1 an
2491	Mandat de réalisation de réparation d'ouvrages en Matheysine 2023/2025	Département de l'Isère	29/04/2024	171 251 € HT sur 3 ans
2492	MR pour la pose d'échelles limnimétriques sur la Gresse & la Lignarre	SYMBHI	18/03/2024	13 346 € HT sur 1 an
2493	MR Place d'Armes	Commune de Saint Marcellin	25/07/2024	52 925,5 € HT sur 3 ans
2494	Aire d'accueil des gens du voyage Montbonnot	Communauté de Communes du Grésivaudan	14/06/2024	296 396 € HT sur 5 ans
2495	Aire d'accueil des gens du voyage Le Versoud	Communauté de Communes du Grésivaudan	10/06/2024	213 279 € HT sur 4 ans
2496	Etudes et réparation d'ouvrages d'art Trièves	Département de l'Isère	28/11/2024	298 987,31 € HT sur 4 ans
2497	Etudes et réparation d'ouvrages d'art Sud Grésivaudan	Département de l'Isère	19/11/2024	264 507,1 € HT sur 5 an
2498	Réhabilitation phase 2 collège M. Bouvier Les Abrets	Département de l'Isère	19/11/2024	416 964,5 € HT sur 7 ans
2499	Réhabilitation phase 2 collège C. Munch Grenoble	Département de l'Isère	19/11/2024	494 515 € HT sur 8 ans
2500	Réhabilitation phase 2 collège Les Mattons Vizille	Département de l'Isère	19/11/2024	471 131 € HT sur 8 ans
2501	MR travaux mairie et école Saint Maximin	Commune de Saint Maximin	08/07/2024	165 928,5 € HT sur 6 ans



Le montant des dépenses d'investissement au 31/12/2024 s'élève à 25 011 614 € HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

Constaté 2024	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	5 327 910
Travaux	19 683 703
TOTAL	25 011 614

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
2423 Restructuration du collège Edouard Vaillant	2 521 492
2129 ME travaux sécurisation prioritaires Romanche Oisans	1 722 549
2432 MR Quartier Champ de la cour à Voreppe	1 356 458
2485 MR Aménagement du Champ de Mars	1 325 548
2459 Réparation et entretien ouvrages d'art Territoire de la Math	1 250 092
2483 MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	1 075 006
2453 MR restructuration collège de Montalieu Vercieu	898 209
2456 Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	867 682
2452 MR restructuration collège de Crolles	735 237
2461 Réparation d'ouvrages d'art	723 474

10 - ÉTUDES / AMO

En 2024, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouvelles opérations suivantes représentant un total de rémunérations futures de 790 471 euros :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
2302	Site Bergès - Potentiel d'évolution des bâtiments	Communauté de Communes le Grésivaudan	17/05/2024	71 656 € HT sur 1 an
2303	ME préfiguration SPV projets PV aéroport Grenoble Alpes Isère	Département de l'Isère	01/02/2024	40 000 € HT sur 1 an
2304	ME entretien ouvrages "ponts suspendus"	Département de l'Isère	09/08/2024	149 901 € HT sur 2 ans
3317	Etude de faisabilité restructuration de l'école	Commune de Saint Paul de Varcis	23/01/2024	7 521 € HT sur 1 an
3318	Etude de programmation pour la restructuration du CTM d'Eybens	Grenoble Alpes Métropole	19/08/2024	20 320 € HT sur 1 an
3319	Prog. Collège des Collines	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3320	PRG collège Pompidou à Claix	Département de l'Isère	13/09/2024	28 392 € HT sur 1 an

3321	Prog. Collège Les Dauphins	Département de l'Isère	04/12/2024	28 392 € HT sur 1 an
3322	Prog. Collège de l'Isle	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3323	Prog. Collège DA Ravier	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3324	Prog. Collège S. de Beauvoir	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3325	Prog. Collège les Pierres Plantes	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3326	Prog. Collège Ph. Cousteau	Département de l'Isère	20/11/2024	29 154 € HT sur 1 an
3328	AMO Borne IRVE Métro/SMMAG 2024/2025	Grenoble Alpes Métropole	03/01/2024	132 273 € HT sur 2 ans
3330	PRG et AMO choix MOE extension gymnase de Saulaie	Commune de Saint Marcellin	26/09/2024	33 737 € HT sur 1 an
3331	PRG travaux siège CC Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin	Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné	26/11/2024	32 788 € HT sur 1 an
3334	GAM plan d'alignement Nicolas Chorier	Grenoble Alpes Métropole	25/11/2024	54 800 € HT sur 2 ans
3335	Hangar Maraicher à Pontcharra	Communauté de Communes le Grésivaudan	16/09/2024	19 008 € HT sur 2 ans

11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel 2025 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2024 est prévu positif avec un résultat de 137 K€ après impôts.

13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2024 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale d'ISÈRE Aménagement (SPL) Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice de ELEGIA (GIE), Administratrice de l'OPH Alpes Isère Habitat (EPL)
M. Christian BREUZA	Administrateur de ELEGIA (GIE) Président du Groupement d'Employeurs ELEGIA (Association loi 1901) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM)
Administrateurs	
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA
Mme Anne GÉRIN	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM) Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de M TAG (SPL)
Mme Joëlle HOURS	Néant
M. Franck LONGO	Néant
M. Cyrille MADINIER	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
Mme Annick MERLE	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice du GIE ELEGIA, Vice-Présidente de MINATEC Entreprises (SEM)
M. Bernard PERAZIO	SFRTF, Tunnel Alpin de Fréjus
Mme Sophie ROMERA	Néant
M. Christophe SUSZYLO	Administrateur de MINATEC Entreprises (SEM)
Mme Christine GARNIER	Administratrice de Société ALEC (SPL) Administratrice de la Société GEG (SEM) Membre du Conseil de Surveillance de GreenAlp (SA)

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM) Administrateur à la SPL M-TAG
M. Eric ROSSETTI	Administrateur de GRENOBLE HABITAT (SAIEM) Administrateur de ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE (EPIC) Administrateur de SCEREA (SA) Administrateur SOC DAUPHINOISE POUR L'HABITAT – SDH (SA)
Mme Adrienne PERVÈS	Néant
M. Brahim CHERAA	Administrateur de INNOVATION (SPL), Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM), Administrateur du GIE ELEGIA
M. Sam TOSCANO	Administrateur de la Société SAGES (SA)
M. Olivier GOY	Néant
M. Robert DURANTON	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	15 686 941	19 080 984	19 491 946	8 527 728	10 747 242
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	1 079 551	985 948	1 398 261	3 213 341	3 120 020
Impôt sur les bénéfices	33 369	28 735	10 598	36 319	104 377
Participation des salariés	0	-367	7713	7298	471
Dotations amortissements et provisions	988 878	864 903	1 354 079	3 068 806	2 712 447
Résultat net	57 304	92 677	25 871	100 918	302 725
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements	89	81	117	269	256
et provisions					
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements	5	8	2	9	26
et provisions					
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	10	22	22
Masse salariale	71 033	66 583	451 985	994 928	971 252
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	28 652	29 471	200 651	419 709	410 551



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_76-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/76 Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'ancienne école maternelle Viannay sis à Saint-Jean-de-Bournay, 10 rue Joseph Chavrier, parcelle cadastrée AW 943, AW 944 et AW 945, d'une contenance 2988m²

La Ville de Saint Jean de Bournay est propriétaire du bâtiment de l'ancienne école maternelle Viannay et de sa cour de récréation, situés 10 rue Joseph Chavrier à Saint Jean de Bournay, sur les parcelles cadastrées AW 943, AW 944 et AW 945, d'une contenance de 2988 m². Ces locaux abritaient une école maternelle jusqu'en 2020. Le bâtiment est aujourd'hui dépourvu d'affectation.

Afin d'assurer une meilleure gestion communale des bâtiments, la municipalité souhaite mettre ces locaux à disposition du tissu associatif Saint-Jeannais.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour constater la désaffectation et approuver le déclassement du domaine public communal de cette ancienne école.

Aux termes d'un courrier en date du 11 septembre 2025 adressé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère, la ville l'informait de son projet de déclassement et sollicitait son avis sur la désaffectation de ce bien.

CONSIDÉRANT que la ville de Saint Jean de Bournay est propriétaire de l'ancienne école Viannay, aujourd'hui dépourvue de toute affectation, sis à Saint Jean de Bournay, 10 rue Joseph Chavrier, parcelle cadastrée AW 943, AW 944 et AW 945, d'une contenance de 2988m² ;

CONSIDÉRANT que l'avis du représentant de l'Etat doit être sollicité par le Conseil Municipal avant de pouvoir constater la désaffectation dudit bien ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques ;

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **CONSTATER** la désaffectation de l'ancienne école maternelle Viannay sis à Saint Jean de Bournay, 10 rue Joseph Chavrier, parcelle cadastrée AW 943, AW 944 et AW 945, d'une contenance de 2 988m² ;
- **APPROUVER** le déclassement du domaine public communal pour reclassement dans le domaine privé de la ville de Saint Jean de Bournay de l'ancienne école maternelle Viannay, sis à Saint Jean de Bournay, 10 rue Joseph Chavrier, parcelle cadastrée AW 943, AW 944 et AW 945, d'une contenance de 2 988m² ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT





SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 038-213803992-20250923-2025_77-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/77 Mise en œuvre de la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale

VU l'article L. 2511-6 du Code de la Commande Publique ;

VU l'article L. 241 du Code Electoral ;

A l'occasion de l'organisation des élections municipales de mars 2026, la Commune a pour mission la réalisation des travaux suivants :

- Mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs ;
- Colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

Ces missions consistent à :

- Mise sous pli de la propagande électorale :
 - o Adressage des enveloppes ;
 - o Mise sous pli de la propagande électorale pour chaque électeur ;
 - o Ordonnancement des enveloppes selon les consignes de La Poste ;
 - o Remise à La Poste des plis cachetés à destination des électeurs dans les contenants fournis à cet effet.
- Coliser les bulletins de vote à destination des bureaux de vote :
 - o Préparation et mise en colis des paquets de bulletins de vote, afin de pourvoir l'ensemble des bureaux de vote de la commune, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits ;
 - o Le cas échéant, remise à La Poste des paquets de bulletins de vote pour acheminement.

La convention permet à la Commune de déterminer les conditions matérielles de réalisation de ces missions. Elle est responsable du bon déroulement des opérations objet de la convention.

La Commune souhaite que ces missions soient réalisées par des agents municipaux en dehors des heures de service (soir, week-end, congés).

La dotation allouée à la Commune pour cette opération est arrêtée par tour de scrutin à l'issue du second tour en fonction des tarifs définis ci-dessous et, pour la mise sous pli, du nombre de listes candidates ayant remis leur propagande ainsi que, pour le colisage, du nombre de bulletins colisés.

Cette dotation est unique et couvre l'ensemble des dépenses liées aux missions citées ci-dessus.

Mise sous pli	Tarif par électeur
6 premières listes de candidats	0,33 €
listes supplémentaires ayant une propagande complète	0,05 €
listes supplémentaires ayant une propagande incomplète ou partielle	0,03 €

Colisage	
Tranche de bulletins	Tarif par bulletin colise
0 ≤ 100 000	0,011 €
100 001 ≤ 200 000	0,007 €
200 001 ≤ 300 000	0,006 €
301 001 ≤ 500 000	0,006 €
500 001 ≤ 1 000 000	0,005 €
1 000 001 ≤ 1 500 000	0,005 €
1 500 001 ≤ 2 000 000	0,005 €
2 000 001 ≤ 3 000 000	0,005 €
1 000 000 supplémentaires	0,005 €

Cette dépense est versée dans un délai maximal de 30 jours après notification par la préfecture à la Commune du montant arrêté.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives dans le cadre de cette convention ;
- **ACCEPTER** la dotation financière allouée à la Commune selon les tarifs établis par cette convention ;
- **ACCEPTER** que ces missions soient réalisées en interne, par les agents des services municipaux.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Franck POURRAT



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

Entre :

La préfecture de l'Isère, représentée par la Préfète, d'une part,

et

La commune de Saint Jean de Bournay, dénommée ci-après « Commune », représentée par le Maire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Missions objet de la convention

À l'occasion de l'organisation des élections municipales de mars 2026, la présente convention a pour objet de confier la réalisation des travaux suivants pour l'ensemble des tours de scrutin à la Commune :

- Mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs ;
- Colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

Cette convention est conclue dans le cadre des articles L. 2511-6 du code de la commande publique et L. 241 du code électoral.

ARTICLE 2 : Détail des missions

Sous la responsabilité de la commission de propagande, la Commune réalise les missions déterminées à l'article 1^{er}.

Après réception et stockage par la Commune des documents électoraux (professions de foi et bulletins de vote) des listes de candidats, ces missions consistent à :

- **Mettre sous pli la propagande électorale :**
 - Adressage des enveloppes ;
 - Mise sous pli de la propagande électorale pour chaque électeur (une profession de foi et un bulletin de vote de chaque liste candidate) ;
 - Ordonnancement des enveloppes selon les consignes de La Poste ;
 - Remise à La Poste des plis cachetés à destination des électeurs dans les contenants fournis à cet effet.
- **Coliser les bulletins de vote à destination des bureaux de vote :**
 - Préparation et mise en colis des paquets de bulletins de vote, afin de pourvoir l'ensemble des bureaux de vote de la commune, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits ;
 - Le cas échéant, remise à la Poste des paquets de bulletins de vote pour acheminement.

ARTICLE 3 : Modalités de réalisation des missions par la Commune

La Commune détermine les conditions matérielles de réalisation des missions qui lui sont confiées. Elle est responsable du bon déroulement des opérations objet de la présente convention.

Si elle effectue celles-ci en régie municipale, elle procède le cas échéant aux recrutements des personnels nécessaires, selon les modalités adaptées à sa situation. Dans ce cadre, si la Commune décide de faire appel à des personnels extérieurs, il lui appartient d'établir les fiches de paie individuelles, de procéder au règlement des

charges sociales, d'adresser aux organismes sociaux les déclarations rendues obligatoires par les textes en vigueur et de procéder aux versements correspondants dans les délais légaux.

Si elle les confie à un prestataire privé, la Commune prend à sa charge, conformément au code de commande publique, la passation et le suivi d'exécution du marché afférent.

La réussite opérationnelle de la mise sous pli et/ou du colisage est conditionnée au respect strict des modalités techniques définies avec La Poste. Le bureau des élections de la préfecture et le correspondant élections départemental de La Poste sont chargés de conseiller et d'accompagner la commune dans sa mise en œuvre. La commune ne peut s'opposer à ces dispositions.

L'envoi par La Poste des enveloppes de propagande et des colis de bulletins de vote est effectué exclusivement dans le cadre de marchés conclus par le ministère de l'Intérieur. Leur coût est à la charge de l'État.

ARTICLE 4 : Fourniture des matériels

La préfecture met à disposition de la Commune les enveloppes destinées à la mise sous pli de la propagande à destination des électeurs.

La Commune est chargée de l'acquisition, si besoin, des cartons requis pour le colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

ARTICLE 5 : Délais et contrôle

Les dates et heures limites de dépôt des professions de foi et des bulletins de vote par les listes candidates pour chaque tour de scrutin sont fixées par arrêté préfectoral.

Les opérations décrites à l'article 1^{er} sont réalisées par la Commune dans un calendrier arrêté par la préfecture pour le premier et le second tour des élections municipales de 2026.

La Commune informe sans délai la préfecture de toute difficulté ou retard constaté dans la réalisation des opérations.

Les membres de la commission de propagande ou leurs représentants peuvent se rendre à tout moment dans les locaux de la Commune ou de son prestataire, au cours des périodes susvisées, aux fins de contrôle des travaux de mise sous pli et de colisage.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

La dotation allouée à la Commune pour cette opération est arrêtée par tour de scrutin à l'issue du second tour en fonction des tarifs définis ci-dessous et, pour la mise sous pli, du nombre de listes candidates ayant remis leur propagande ainsi que, pour le colisage, du nombre de bulletins colisés.

Cette dotation unique couvre l'ensemble des dépenses liées aux missions objet de la présente convention (dont les dépenses de personnel et de matériel, les charges patronales, la location de salle, etc.). Aucune dotation complémentaire ne sera accordée à la Commune.

Mise sous pli	Tarif par électeur
<u>6 premières</u> listes de candidats	0,33 €
listes supplémentaires ayant une propagande <u>complète</u>	0,05 €



listes supplémentaires ayant une propagande incomplète ou partielle	0,03 €
---	--------

Colisage	
Tranche de bulletins	Tarif par bulletin colisé
0 ≤ 100 000	0,011 €
100 001 ≤ 200 000	0,007 €
200 001 ≤ 300 000	0,006 €
301 001 ≤ 500 000	0,006 €
500 001 ≤ 1 000 000	0,005 €
1 000 001 ≤ 1 500 000	0,005 €
1 500 001 ≤ 2 000 000	0,005 €
2 000 001 ≤ 3 000 000	0,005 €
1 000 000 supplémentaires	0,005 €

Cette dépense est imputée sur le programme 232, domaine fonctionnel 0232-02-06, code activité 023202060007. Elle est versée dans un délai maximal de 30 jours après notification par la préfecture à la Commune du montant arrêté.

Fait le 23/07/2025, à Saint Jean de Bournay,

La Préfète

Le Maire



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 038-213803992-20250923-2025_78-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

15 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- Mme Claire NEURY - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Marie BRET- Mme Marie José RUBIRA- Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - M. Éric FRAYSSINET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Régine BROIZAT - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO

9 Conseillers excusés : Mme Sandrine MOREL (donne procuration à M. Yves ROUVIERE) - Mme Laurence LUINO (donne procuration à Mme Marie José RUBIRA) - M. Olivier ZANCA - Mme Emilie LEVIEUX- Mme Annie FRIZON - Bernard VERNAY - M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), Mme Nathalie PELLER, M. Rémi SELLES,

3 Conseillers non excusés Stéphane CAPOURET- M. François DOUHERET- Mme Béatrice MICHON

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2025/78 Demande d'ouverture le dimanche

Suite à la demande du supermarché Auchan formulée cette année pour une ouverture de 8h30 à 20h les dimanches suivants :

- 04 janvier 2026,
- 13 décembre 2026,
- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3132-26 du code du travail dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification ;

Vu le nombre de dimanche demandés par Auchan, le Conseil Municipal est amené à se prononcer pour les ouvertures du 04 janvier 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026 et 27 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, délibère pour :

AUTORISER le maire à valider l'autorisation du supermarché AUCHAN à ouvrir les dimanches 04 janvier 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026 et 27 décembre 2026 de 8h30 à 20h.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

VOTE
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1 (M. Gineste)

Le Maire,
Franck POURRAT

